

LIVRE TROISIÈME

1572–1598

Election d'Éverard Mercurian. – Les événements de son généralat se confondent avec ceux du généralat d'Aquaviva. – Election de ce dernier. – Lettre de César Spetiano à saint Charles Borromée sur l'importance de cette élection et le besoin de réformes de la Compagnie des Jésuites. – L'élection d'Aquaviva blâmée par les gens de bien, les meilleurs Jésuites et par le pape. – Suite de l'histoire des jésuites en France. – Ils sont protégés par Charles IX et Henri III. – Ils sont admis par le Parlement à la condition qu'ils ne seraient pas Jésuites—Le père Auger et l'Adoration perpétuelle. – Le Père Maldonat. – Sa lettre à Arnaud de Pontac pour l'établissement des Jésuites à Bordeaux. – Lettre d'Arnaud de Pontac au conseiller de l'Ange. – Progrès des Jésuites en France. – L'évêque de Paris, Pierre de Gondi, les protège. – Il prend leur parti dans le différend excité entre eux et la Sorbonne à propos de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge. – L'évêque de Paris blesse les privilèges de la Faculté et est condamné par le Parlement. – Le cardinal de Bourbon protecteur des Jésuites et conservateur des privilèges de l'Université. – Il essaie de faire incorporer les Jésuites au corps enseignant. – Il échoue. – L'Université dénonce les Jésuites au pape. – La Ligue préparée par les Jésuites. – Ils en sont les principaux agents. – Missions à l'étranger des Pères Sammier et Mathieu. – Les jésuites trahissent les princes de la maison de Lorraine au profit de Philippe II, roi d'Espagne. – Les papes Grégoire XIII et Sixte-Quint et la Ligue. – Henri de Navarre déchu de ses droits d'héritier au trône de France. – Henri III, fauteur d'hérésie, abandonné du Père Auger. – La ligue organisée. – Journée des barricades. – Les *seize* et les Jésuites. – Le duc et le cardinal de Guise massacrés à Blois. – Fureurs et fanatisme de la ligue à Paris. – La Sorbonne jésuitique. – Ses décisions. – Prédications des Jésuites et de leurs amis contre Henri III déclaré *tyran*. – Henri III excommunié par Sixte-Quint. – Assassinat de Henri III loué par Sixte-Quint et par les Jésuites.

1512-1589

A la mort de François de Borgia,¹ Polanque, secrétaire de la Compagnie, en fut déclaré Vicaire. Il indiqua pour le 12 avril la congrégation qui devait procéder à l'élection du Général. Deux des premiers compagnons d'Ignace, Salmeron et Bobadilla, vivaient encore. Ils y assistèrent. On y remarquait encore Canisius, Ribadeneira, Possevin, Claude Mathieu, qui joua un rôle actif pendant la Ligue. Olivier Manare, Provincial de France, et Éverard Mercurian, qui fut élu.

Grégoire XIII avait indiqué Mercurian aux suffrages des Jésuites. Polanque fit remarquer au pape lui-même qu'il ne devait ni entraver les opérations de l'assemblée ni influencer les votes. Cependant, au moment où Possevin commençait le discours d'ouverture, le cardinal de Como se rendit dans la salle d'élection pour faire connaître les désirs du pape. Une députation de cinq membres alla trouver Grégoire XIII pour lui faire des observations. Le pape, voyant qu'il ne soumettrait pas plus les Jésuites que Paul IV et Pie V, sembla céder, en demandant que si un Espagnol était élu, on lui fît du moins connaître le résultat du scrutin avant de le proclamer. Il voulait sans doute casser l'élection, si elle n'eût pas été faite comme il le désirait. Les Jésuites le pressentirent; pour éviter les difficultés graves qui eussent résulté de l'élection d'un Espagnol, ils choisirent Éverard Mercurian, qui était Belge. Ils se rendaient agréables, par ce choix, au pape, qui le leur avait indiqué, et à Philippe II, roi d'Espagne, dont Mercurian était sujet. Olivier Manare, ancien Provincial de France, fut choisi pour Assistant de France et d'Allemagne et Admoniteur.

Mercurian fut Général de la Compagnie jusqu'en 1580. Les événements qui eurent lieu pendant ce temps se lient intimement avec ceux qui les avaient précédés et à ceux qui les suivirent, sous le généralat de Claude Aquaviva. Ce dernier fut élu le 19 février 1581. Son élection ne fut pas exempte d'intrigues. César Spetiano écrivait à saint Charles Borromée, le 2 novembre 1580 : «Je souhaiterais que Votre Seigneurie

¹ Preuves des trois chapitres de ce livre, outre les documents authentiques insérés dans le récit :

Histoire de la Compagnie de Jésus, par Jouvençy;

De Thou, *Histoire universelle*.

D'Argentré, *Recueil de jugements*, etc.;

Journal de Pierre de l'Estoile;

Vie du Père Auger, par Dorigny;

Palma Cavet, *Chronologie novenaire*;

Tableau du premier siècle de la Compagnie de Jésus, publié par les Jésuites belges;

Catéchisme des Jésuites, par Estienne Pasquier;

Mémoires de la Ligue; Mémoires de Villeroy; Mémoires de Sully; Satyre Ménippée; Mémoires de Cheverny;

Mémoires de Duplessis-Mornav;

Procédure faite contre Jehan Chastel.

illustrissime pensât sérieusement à l'élection que les Jésuites doivent faire d'un nouveau Général. Votre Seigneurie illustrissime sait combien il serait essentiel que le choix tombât sur une personne telle qu'il la leur faut, et surtout que dans cette congrégation générale, on prît des mesures pour remédier aux abus qui sont dans la Compagnie. Ils sont en grand nombre. Quelques-uns des Pères le savent très bien et en gémissent. Il y a tout à craindre que si l'on dissimule ces abus, les choses n'aillent de mal en pis, et qu'on ne voie se vérifier de notre temps la prédiction de Pie V.»

Nous avons dit que le pape Pie V avait de vives appréhensions au sujet des Jésuites et qu'il prévoyait que l'Église en souffrirait de grands dommages. Nous ferons dans la suite le tableau des abus qui existaient au sein de la Compagnie des Jésuites, et qui n'allèrent qu'en s'aggravant depuis le généralat de Claude Aquaviva. Lorsque ce Général eut été élu, Spetiano écrivait à saint Charles Borromée, en date du 23 février 1581 : «Le Père Aquaviva» vient d'être élu Général au grand étonnement de tous les gens de bien.» Il ajoutait dans une autre lettre : «Je recommande à vos prières la Compagnie de Jésus; elle en a grand besoin. Plusieurs craignent même quelle n'aille toujours en déclinant, par les mauvais principes qu'on y sème et qu'on y voit.»

Le 25 février, le Père Adorno, confesseur de Charles Borromée, et qui avait assisté à l'élection, lui écrivait : «Je n'ai pu écrire à Votre Seigneurie illustrissime, depuis quelques semaines, parce que nous étions occupés de l'élection d'un nouveau Général. Elle s'est faite dimanche dernier, et le choix est tombé sur le Père Claude Aquaviva. Que Dieu lui donne l'esprit et la prudence nécessaires pour le gouvernement de la Compagnie. Je suis pénétré de douleur que les choses ne se soient pas passées avec cette simplicité et cette pureté de vues qui conviennent à de bons religieux et que nos Constitutions nous recommandent si étroitement. La semaine prochaine, on procédera à l'élection des nouveaux Assistants. Si elle se fait suivant la brigue de certaines gens, nous avons tout sujet de la craindre comme un coup bien fâcheux porté à nos affaires. Que le Seigneur daigne y mettre la main !

Je désire de m'en retourner au plus tôt, afin de ne m'occuper que du service des âmes et de votre clergé; j'aurais eu bien plus de satisfaction de n'être point parti.»

Le Saint-Père a été fort mécontent de nous. Il la bien montré lorsque nous avons été, avec le nouveau Général, lui baiser les pieds. Je crois qu'il se mêlera de l'élection des Assistants. S'il ne le fait, on ne manquera pas de nous donner des sujets fort peu convenables. Je n'ai pas le courage de vous mander aujourd'hui ce qui a causé le désordre de l'élection. Mais s'il plaît à Dieu, je le dirai de bouche à Votre Seigneurie illustrissime.

Les historiens jésuites conviennent que Grégoire XIII fut surpris de l'élection d'Aquaviva et qu'il dit en recevant la première visite du nouveau Général : «Quoi ! mes Pères, vous avez choisi pour vous gouverner un jeune homme qui n'a pas encore quarante ans !» Les mêmes historiens ne parlent pas du reste, et font du nouveau Général des éloges tellement exagérés, que l'on est porté, en les lisant, à en suspecter la véracité.

Nous avons quitté les Jésuites de France au moment où ils prenaient aux guerres de religion et au massacre de la Saint-Barthélemy une part, sinon directe, au moins fort active, par leurs prédications fanatiques et leurs affreuses théories sur l'extermination des protestants. Charles IX, avant de mourir, leur avait accordé des lettres patentes pour l'établissement de leur collège de Bourges. Le 25 mai 1574, cinq jours seulement avant d'aller rendre compte de sa vie à la justice divine, ce roi adressait au Parlement des lettres de jussion pour l'enregistrement de ses lettres patentes, dans lesquelles il permettait aux Jésuites, non seulement d'ériger des collèges, mais des maisons professes dans toute la France. Cette protection de Charles IX est-elle glorieuse pour les Jésuites ? Le Parlement résista à ses jussions. Henri III, à peine monté sur le trône, accorda de nouvelles lettres qui furent enfin enregistrées au Parlement avec les clauses d'usage, c'est-à-dire qu'on admit les Jésuites, à condition qu'ils ne seraient pas Jésuites. Le Père Auger parut dans Paris encore teint du sang des protestants, et voulut y établir l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement en expiation des sacrilèges des hérétiques. La Sorbonne s'indigna du projet du Jésuite. Elle comprit qu'il était horrible d'exciter, sous prétexte de cérémonies religieuses extraordinaires, l'esprit du peuple contre les protestants, au moment où, dans toute la France, on les poursuivait, on les massacrait avec une espèce de frénésie. Le docteur René Bénoit s'éleva surtout contre l'idée d'Auger. Maldonat la défendit au point de vue théologique. Il n'était pas dans la question.

Quelque temps avant la Saint-Barthélemy, les Jésuites s'étaient établis à Bordeaux d'une manière assez singulière. Le Père Maldonat, afin d'ouvrir à sa Compagnie cette ville qu'elle convoitait depuis longtemps, écrivit à Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, qui eu était originaire et qui appartenait à une famille influente du Parlement de Guienne. Arnaud de Pontac était savant. Ses connaissances dans les langues hébraïque et grecque l'avaient mis en relation avec Maldonat, qui se distinguait aussi par des travaux du même genre. Maldonat, en écrivant à Arnaud de Pontac, feignit de croire que la municipalité de Bordeaux offrait un collège à la Compagnie des Jésuites, et il lui demandait sa protection, afin que la fondation n'éprouvât pas d'obstacles de la part du Parlement. L'évêque de Bazas était à Rome lorsqu'il reçut la lettre de Maldonat. Il ne put croire à la vérité de ce qu'elle contenait et écrivit à de l'Ange, conseiller au

Parlement de Bordeaux, pour s'en éclaircir. Dans sa lettre, il lui demanda si véritablement la ville de Bordeaux désirait posséder un collège de Jésuites, et il lui exposa les raisons qui devaient l'en détourner, dans le cas où ce que Maldonat lui avait écrit serait vrai; il rappelle dans cette lettre les oppositions faites à la réception des Jésuites par l'évêque et le clergé de Paris, les Ordres religieux, la ville et les hôpitaux. Ceux qui ont agi autrement, ajoute-t-il, s'en sont bientôt repentis témoins beaucoup de villes d'Italie qui s'en plaignent tous les jours; et naguères, ceux d'Avignon recherchaient par gens exprès qu'ils ont mandés à Sa Sainteté, leur ôter le collège de la ville. On ne pourra pas s'en dépêtrer ni mettre d'autres en leur place, quand on les aura une fois admis.»²

Les Jésuites échouèrent ainsi dans les intrigues qu'il savaient préparées pour s'établir à Bordeaux. Ils s'y installèrent d'eux-mêmes, à l'aide des largesses de quelques riches protecteurs. Ils y excitèrent tant de troubles, qu'en 1589, le maréchal de Matignon, gouverneur de Guienne, fût obligé de les chasser.³

Grâce à la maison de Lorraine, les Jésuites possédaient à Pont-à-Mousson un collège érigé par le pape en Université, et où ils pouvaient donner tous les grades. Sous la protection de Henri III, dirigé par le Père Emond Auger, la Compagnie put s'étendre dans toutes les provinces. Dijon eut son collège; le premier Recteur de cette maison fut Richeome, dont les ouvrages théologiques mériteront une mention spéciale. Le Père Auger établit la Compagnie en Franche-Comté et donna naissance au collège de Dôle. Le cardinal de Bourbon fonda une maison professe à Paris, dans la rue Saint-Antoine;⁴ à cette occasion, le pape Grégoire XIII recommanda les Jésuites à Pierre de Gondi, évêque de Paris.

Ce prélat n'avait pas hérité des sentiments d'Eustache du Bellay, son prédécesseur. La famille de Gondi, qui était venue d'Italie en France, à la suite de Catherine de Médicis, était vendue à cette femme qui l'avait comblée de biens et d'honneurs. La cour était son oracle. Or, comme la cour favorisait les Jésuites, l'évêque Pierre de Gondi s'était déclaré pour eux. Il s'était même prononcé en leur faveur, contre la Sorbonne, dans une occasion qui mérite d'être mentionnée. Le Père Maldonat émit dans ses cours une doctrine qui ne parut pas orthodoxe à l'Université de Paris. Elle incrimina surtout deux points : le premier concernait l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge, et le second la durée des souffrances que l'on pourrait avoir à supporter dans le Purgatoire. Touchant l'Immaculée-Conception, Maldonat ne soutenait pas seulement que c'était une opinion libre, mais on remarquait en lui une tendance prononcée à la rejeter comme une erreur formelle. L'Université, depuis le Concile de Bâle, faisait profession de l'enseigner, non pas comme un dogme, mais comme opinion pieuse. Maldonat, en se prononçant pour une doctrine contraire, s'attaquait directement à l'Université. La cause fut portée par elle au tribunal de l'évêque de Paris, qui se rangea du côté des Jésuites contre l'Immaculée-Conception. Maldonat, fier de cette décision, en devint plus hardi et fit afficher des placards contre l'opinion soutenue par l'Université. Celle-ci en appela à la Sorbonne, qui allait examiner la doctrine de Maldonat, lorsque l'évêque de Paris intervint pour le lui défendre, sous peine d'excommunication. Pierre de Gondi, en agissant ainsi, avait violé les droits de la Faculté. Le Parlement, saisi de la cause, la jugea à huis-clos et condamna l'évêque, non sur un point de doctrine qui ne lui était pas dénoncé et qui n'était pas de sa compétence, mais sur un point de droit. Maldonat fut obligé de se retirer à Bourges. Tandis que les Jésuites, en France, attaquaient l'Immaculée-Conception comme une erreur, afin de faire de l'opposition à l'Université de Paris, ils prétendaient, en Espagne qu'elle était un dogme, afin de faire de l'opposition aux Dominicains qui la rejetaient.

Dans cette discussion, l'Université avait réclamé l'appui du cardinal de Bourbon, qui avait le titre de conservateur de ses privilèges. Les Jésuites, de leur côté, s'adressèrent au même cardinal, qui les protégeait, afin d'obtenir, par son influence, leur incorporation à l'Université, et ils lui présentèrent une requête à cet effet. Le cardinal profita de la démarche de l'Université auprès de lui pour l'inviter à examiner la requête des Jésuites. Il y eut, en conséquence, assemblée générale des Facultés, le 26 juillet 1575. On y décida qu'on adresserait aux Jésuites la fameuse question : Êtes-vous moines, ou ecclésiastiques séculiers ? De leur réponse à cette question dépendait la manière dont il faudrait les admettre dans le corps

² Les Jésuites ont prétendu que cette lettre d'Arnaud de Pontac n'était pas authentique, et ils lui ont opposé une lettre écrite par le même au Père Saphore en 1394, dans laquelle il parle à ce Jésuite d'une manière élogieuse de la Compagnie. Dans cette prétendue lettre de désaveu, Arnaud de Pontac reconnaît avoir écrit de Rome à de l'Ange en 1369. La lettre publiée par les Jésuites, pour contester l'authenticité de la première, la confirme donc. Arnaud de Pontac a pu avoir ses raisons particulières pour écrire à un Jésuite autrement qu'à un membre du Parlement de Bordeaux, et pour être contrarié de voir lancée dans la publicité une lettre écrite par lui confidentiellement. Mais cette première lettre confidentielle n'en est pas moins authentique, et elle a une toute autre importance que celle adressée au P. Saphore à une époque où il n'était pas prudent de se prononcer contre les Jésuites.

³ Lettres du maréchal de Matignon au roi Henri III.

⁴ C'est aujourd'hui le lycée Charlemagne.

enseignant. Le 19 août suivant, quatre Jésuites se présentèrent en Sorbonne devant les députés de l'Université. Parmi eux était Claude Mathieu, qui fut surnommé le Courrier de la Ligue, et Odon Pigenat, qui se distingua parmi les ligueurs les plus fanatiques. Ils ne purent répondre d'une manière claire à la question qui leur fut adressée. C'est pourquoi l'Université, ne sachant à quel titre les admettre, décida qu'ils ne pouvaient lui être incorporés. Elle résolut en même temps d'écrire au pape à ce sujet, et pour justifier sa conduite au sujet de Maldonat. Dans leur lettre au pape, les membres de l'Université présentèrent les Jésuites sous des couleurs peu flatteuses. Ils les accusaient de répandre une doctrine erronée sur le Purgatoire, afin de persuader aux princes qui voudraient donner des biens à leurs collèges, qu'après dix ans, on pouvait changer la destination des legs faits à d'autres fins, parce que les donateurs étaient, après dix ans au plus, délivrés des flammes du Purgatoire, et qu'ils n'avaient plus besoin de prières. L'Université ajoutait que, touchant l'Immaculée-Conception, les Jésuites soutenaient le pour et le contre, selon les circonstances. Nous avons déjà remarqué, en effet, qu'après avoir fait afficher à Paris des placards dans lesquels ils soutenaient que la sainte Vierge avait été conçue dans le péché originel, ils prétendaient, en Espagne, qu'elle avait été conçue sans péché, parce que les Dominicains professaient la doctrine contraire. Ils obtinrent même de Philippe II une ordonnance d'après laquelle tous les prédicateurs, en commençant leurs sermons, devaient réciter une formule, dans laquelle on proclamait que l'on croyait à l'Immaculée-Conception aussi fermement qu'à la présence réelle de Jésus Christ dans l'Eucharistie. Ainsi, les jésuites soutenaient le pour et le contre, suivant les circonstances, et, en Espagne, faisaient un dogme de ce qu'ils considéraient à Paris comme une erreur.

L'Université ne dénonçait pas seulement au pape cette scandaleuse contradiction, mais l'âpreté des Jésuites à s'enrichir par tous moyens. «Pour nous, ajoutaient les docteurs, nous ne sommes à charge ni aux églises ni aux particuliers; nous ne troublons pas l'ordre des successions; nous ne sollicitons pas de testaments au préjudice des légitimes héritiers; nous ne captons adroitement ni les monastères ni les bénéfices ecclésiastiques, pour jouir de leurs biens, sans remplir les charges qui y sont attachées; nous n'employons pas le nom de Jésus pour tromper les consciences des princes, en leur faisant croire qu'on ne reste que dix ans en Purgatoire.»

Les accusations de l'Université étaient graves : des faits nombreux que nous ferons connaître attestent qu'elles étaient fondées. Les Jésuites se défendirent, par un mémoire secret, auprès du pape, qui ne jugea pas à propos de prendre parti dans cette discussion. Cependant il semble qu'il était urgent de décider si les Jésuites pouvaient posséder des bénéfices ecclésiastiques, en continuant à vivre sous une règle qui leur interdisait l'office en commun et qui les mettait ainsi dans l'impossibilité de remplir les obligations attachées à la possession de ces biens. Le pape eût dû aussi, ce semble, décider si les Jésuites étaient dans le vrai en prétendant, qu'après dix ans on pouvait posséder les biens ecclésiastiques sans remplir les intentions formelles des légataires sous prétexte que ces légataires n'étaient plus en Purgatoire. Cette doctrine leur était fort utile, on le conçoit, mais était-elle conforme à la justice ?

Les Jésuites firent encore, en 1577 et 1578, d'inutiles efforts pour être incorporés à l'Université. L'influence du cardinal de Bourbon, qui se prononça en leur faveur dans toutes ces occasions, échoua contre les règlements de l'Université.

Tandis que ces discussions avaient lieu, la Ligue était organisée dans toute la France, sous le nom de Sainte-Union; les Jésuites étaient à la tête du mouvement. La famille de Lorraine en était l'âme et les Jésuites les agents. On fait ordinairement remonter l'origine de la Ligue l'année 1563, et l'on croit que la première idée en fut conçue à Toulouse, où les Jésuites, et surtout le Père Auger, avaient excité les catholiques à faire ouvertement la guerre aux protestants. Les mêmes idées de lutte furent répandues dans toutes les provinces où étaient les Jésuites, de sorte qu'à un moment donné il n'y eut plus qu'à joindre ces parties séparées pour en faire un corps fortement lié et puissant. Henri III laissa la Ligue se constituer et prendre des accroissements. Catherine de Médicis, qui avait pour principe de diviser pour régner, ne pouvait qu'applaudir au duel redoutable qui se préparait.

Une fois le plan arrêté et tous les éléments préparés, des émissaires se répandirent dans toute la France pour faire signer un serment par lequel on s'engageait dans la Sainte-Union jusqu'à la mort, pour défendre la religion, le roi et le peuple, pour faire rendre aux provinces leurs immunités et franchises, et pour exterminer ceux qui feraient opposition à ce projet. Le traité de la Ligue et le serment qui l'accompagnait font voir que la religion n'y entraît que d'une manière secondaire. On voulait grouper tous les mécontents et s'en servir pour l'exaltation de la maison de Lorraine, qui aspirait au trône comme à son héritage légitime. Tel fut le véritable but de la Ligue, et la religion n'en fut que le prétexte. Le duc de Guise fut choisi pour général de la Sainte-Union dès l'an 1577. Henri III restait neutre, et cette indifférence paralysait le mouvement. Mais la mort de son frère, héritier présomptif de la couronne, puisqu'il n'avait pas d'enfants, vint donner aux ligueurs plus d'activité. Le roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV, devenait héritier du trône. Il était protestant. Cette perspective augmenta les espérances de ses coreligionnaires et les craintes des ligueurs. Ils crurent qu'ils auraient besoin des étrangers pour empêcher Henri de Navarre de porter l'hérésie sur le trône. Des émissaires partirent aussitôt pour sonder les princes catholiques. Plusieurs Jésuites se distinguèrent dans

ces missions : «Comme la Compagnie, dit Estienne Pasquier, est composée de toute espèce de gens, les uns pour la plume, les autres pour le poil, aussi avaient-ils entre eux un père Henri Sammier, du pays de Luxembourg, homme disposé et résolu à toutes sortes de hasards.» Cettuy fut par eux envoyé, en l'an 1581, vers plusieurs princes catholiques pour sonder le gay; et, à vrai dire, ils n'en pouvaient choisir un plus propre, car il se transfigurait en autant de formes que d'objets, tantôt habillé à la soldate, tantôt en prêtre, tantôt en simple manant.» Les jeux de dez, cartes et garces lui étaient aussi familiers que ses heures canoniales, et disait qu'en ce faisant il ne pensait pécher, d'autant que c'était pour parvenir à une bonne oeuvre et exaltation de la gloire de Dieu; afin de n'être découvert, changeant de nom tout ainsi que d'habits, selon les contrées auxquelles il voulait négocier.»

Sammier partit de Lorraine, parcourut l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre. Le Père Claude Mathieu fut chargé surtout de gagner le pape Grégoire XIII. Le duc de Nevers, avant de s'enrôler dans la Sainte-Union, avait voulu être assuré de l'approbation du pape. Mathieu, qui mérita le surnom de *Courrier de la Ligue*, se mit en route. Il fit trois ou quatre voyages à Rome, coup sur coup, pour obtenir une bulle, ou du moins un bref, ou en dernier ressort une lettre pour le duc de Nevers. Il ne put, dit-on, obtenir aucun écrit, mais seulement des encouragements de vive voix et de l'argent. Cependant ce Jésuite rendit publique une lettre dans laquelle Grégoire XIII était d'avis que l'on s'emparât de la personne de Henri III et des places fortes du royaume.

Claude Mathieu avait, par sa position, une grande influence dans la Compagnie des Jésuites. Il était Provincial de France, et il donnait ainsi, sous la direction du Général, l'impulsion à tous ses subordonnés, qui recevaient ses ordres comme émanant de Jésus Christ, selon les Constitutions de la Compagnie.

Philippe II, roi d'Espagne, n'avait pas à garder les mêmes ménagements que Grégoire XIII. Le Père Sammier le gagna à la Sainte-Union. Ce roi rêvait comme son père la monarchie universelle. Les jésuites venaient de négocier avec lui la couronne de Portugal. Un vieux cardinal-roi avait été l'intermédiaire dont on s'était servi pour conserver quelque apparence de justice. La France possédait aussi un vieux cardinal, qui appartenait à la famille régnante et dont les Jésuites disposaient absolument, le cardinal Charles de Bourbon. On fit donc, le 31 décembre 1584, un traité d'après lequel le cardinal de Bourbon serait reconnu pour roi, après la mort de Henri III. Le traité fut fait entre Philippe II et les princes de la maison de Lorraine, au nom de la Sainte-Union. Ces princes espéraient le trône après la mort du vieux cardinal célibataire. Les Jésuites, qu'ils protégeaient, semblaient leur être dévoués. Ils les trahirent secrètement, et ne travaillèrent en réalité que pour faire asseoir le roi d'Espagne sur le trône de France.



Sixte Quint

Henri III s'était plaint au pape et au Général Aquaviva du fanatisme des Jésuites. Le Père Auger, qui lui était dévoué personnellement, n'approuvait pas leurs excès, quoiqu'il fût partisan de la Ligue. On peut croire qu'il conseilla au roi de demander que les supérieurs de la Compagnie fussent Français. Aquaviva refusa, certifia qu'il punirait les coupables qui lui seraient dénoncés, et remplaça le Provincial Claude Mathieu, qui était Lorrain, par Odon Pigenat, plus fanatique encore que lui. Henri vit bien qu'il n'obtiendrait rien de ce côté. Le Père Auger lui conseilla d'entrer lui-même dans la Ligue et de s'en déclarer le chef. Il le fit; mais cette démarche ridicule ne fit modifier aucun des plans.

En 1585, Sixte-Quint succéda à Grégoire XIII. Henri III fit de nouvelles démarches auprès de ce pape contre les Jésuites. Il lui adressa la demande qu'il avait déjà faite, que tous les supérieurs des maisons de France fussent Français et qu'aucun Jésuite ne s'occupât des affaires politiques. El n'obtint rien encore. Cependant, comme Aquaviva avait remarqué que sa Compagnie

perdait, non seulement dans l'esprit de Henri III, mais aussi dans celui d'autres rois qui craignaient ses intrigues, il écrivit à Claude Mathieu, qui était de nouveau en route pour Rome, de rester à Lorette, où il se trouvait. Le Père Sammier fut enfermée dans la maison de Liège; mais Edmond Hay, Commolet, supérieur de la maison professe de Paris, Rouillet, recteur du collège de Bourges, Varade, Guignard, Guéret et grand nombre d'autres Jésuites n'étaient pas moins fanatiques que leurs confrères, qui ne furent exilés que pour la forme et parce qu'ils avaient trop compromis la Compagnie. Le Général approuvait la conduite politique de ses Jésuites, mais désirait plus de discrétion; il voulait, à la tête du mouvement, des affiliés et non des Jésuites, selon le plan généralement suivi par la Compagnie dans les affaires difficiles et compromettantes. De cette manière on profitait du succès, et l'on ne risquait rien si le résultat des intrigues n'était pas favorable.

Le pape Sixte-Quint, en politique habile, ne voulut point encourager la Ligue, mais il lui rendit un éminent service par sa bulle du 10 septembre 1585, dans laquelle il excommuniait le roi de Navarre et le

prince de Condé comme hérétiques *relaps*, les privait, eux et leurs héritiers, de tous leurs États et droits, particulièrement du droit de succession à la couronne de France. Ces deux jeunes princes, pour éviter la mort, avaient fait, au moment du massacre de la Saint-Barthélemy, acte de catholicisme. Comme ils étaient retournés à leurs anciennes opinions dès qu'ils avaient joui de quelque liberté, Sixte-Quint les nommait hérétiques relaps et les traitait comme tels, conformément au droit ultramontain.

Henri III quitta la Ligue pour s'unir avec le roi de Navarre, qui était son légitime héritier. On le regarda dès lors comme fauteur d'hérétiques. Le Père Auger, son confesseur, reçut ordre de l'abandonner. Henri écrivit au pape et à Aquaviva pour conserver son Jésuite. Il l'obtint en apparence; mais Auger lui parla de la nécessité d'une absence provisoire; il partit et se fixa en Italie, à Como, où il mourut.

Les Jésuites se montrèrent encore plus ardents, après la bulle de Sixte-Quint et la retraite d'Auger. Leur dernier apologiste⁵ veut bien convenir qu'ils oublièrent leur vocation religieuse en cette circonstance; que leur vie fut moitié religieuse et moitié militaire; qu'ils oublièrent même leur voeu d'obéissance, au point de ne plus écouter le Général, qui prévoyait des orages pour l'avenir. Seulement le panégyriste cité indique la foi et l'amour de l'Église comme les raisons des excès qu'il mentionne avec tant de discrétion. Le succès éblouissait les Jésuites de France; ils se voyaient si puissants que la prudence d'Aquaviva leur semblait de la pusillanimité.

En 1586, le roi de Navarre commença la guerre ouverte contre la Ligue, qui avait ses troupes, son général et son gouvernement central à Paris. Ce Comité de salut catholique était composé de seize mandataires élus dans les seize quartiers de Paris. Ils sont connus dans l'histoire sous la simple dénomination des Seize. Ils recevaient surtout leurs inspirations du Provincial des Jésuites Odon Pigenat. On remarquait parmi eux deux curés, Pelletier, curé de Saint-Jacques, et Lincestre, curé de Saint-Gervais. Ils se réunissaient souvent à la maison professe de la rue Saint-Antoine, ou au collège de Clermont, rue Saint-Jacques. C'est là que l'on composait les pamphlets les plus violents, qu'on adoptait les résolutions les plus horribles. Tandis que les Seize remuaient Paris, Henri III faisait des processions avec ses mignons pendant le jour et passait une partie des nuits dans les orgies les plus dégoûtantes. Le roi de Navarre, actif et ambitieux, organisait une contre-Ligue qui faisait tous les jours des progrès. Guise hésitait. Les Seize l'appelèrent à Paris. Le 12 mai 1588, il organisa la journée des barricades. Henri III s'enfuit. Pour se venger, il dissimula, feignit de se réconcilier avec la Ligue et attira à Blois Guise et son frère le cardinal, pour signer l'Édit d'Union. Il le signa le 18 octobre; mais, le 23 décembre, Guise fut massacré et le lendemain le cardinal eut le même sort. Henri voulut se venger, par ce double meurtre, de la journée des barricades et des projets ambitieux de la maison de Lorraine.

La mort du duc et du cardinal de Guise fut comme un coup de foudre pour les ligueurs; mais bientôt leur consternation fit place à la fureur et à l'indignation. Le duc de Mayenne, frère de Guise, averti à temps, s'était enfui de Lyon et devenait chef de la Ligue. A Paris, les prédicateurs excitèrent à la révolte. Ce fut en vain que Henri fit publier qu'il serait fidèle à l'Édit d'Union. On prit cette déclaration comme un aveu de sa faiblesse. «Le peuple, dit Pierre de l'Estoile, prit incontinent les armes et commença à faire garde exacte jour et nuit. Les Seize déployèrent leurs vieux drapeaux et commencèrent à crier : *Au meurtre, au feu, au sang et à la vengeance* ! comme il advient ordinairement en toutes séditions et révoltes, que les plus méchants font toujours le gros de la mutinerie. Puis les capitaines firent assembler leurs bourgeois par dizaines pour entendre leurs volontés sur ce qui était à faire. Chacun dit qu'il fallait employer jusqu'au dernier denier de sa bourse et jusqu'à la dernière goutte de son sang pour venger sur le tyran (car ainsi dès lors on commença à Paris d'appeler le roi) la mort de ces deux bons princes lorrains. Et encore que beaucoup de gens de bien, et des premiers et principaux de la ville, fussent de contraire opinion, mesme les premiers de la justice, du côté desquels estoit encore la force si s'eussent voulu esvertuer ce néanmoins ils furent soudain saisis de telle appréhension, que le coeur (comme on dit) leur faillant au besoin, ils se laissèrent aller aux pernicieux conseils des meschans et mutins. Lesquels voyant qu'ils avaient peur d'eux leur sautèrent au collet, et ayant pris les armes, frappèrent les premiers et par ce moyen obtinrent la victoire.»

Le jeudi 29 décembre, le peuple sortant l'après-dînée du sermon que le docteur Lincestre avait fait à Saint-Barthélemy, où estoient les prières, arracha de force les amoiries du roi qui estoient au portail de l'église entre les festons de lierre, les desmembra, jeta au ruisseau et foula aux pieds, animé de ce que le prédicateur qu'il venait d'ouïr avait dit que ce vilain Hérodes (ainsi avaient les prédicateurs anagrammatizé le nom (le Henri de Valois) n'estoit plus leur roy, eu esgard aux parjures, des loyautés, barbares tueries, indignes emprisonnements et horribles assassinats par lui commis aux personnes des fidèles protecteurs et défenseurs de la religion catholique apostolique et romaine, et qu'ils ne lui devaient plus rendre aucune obéissance.»

⁵ Voir l'Histoire de la Compagnie de Jésus, par M. Créteineau-Joly, t. 2, p. 400, 401.

Le premier jour de l'an 1589, Lincestre,⁶ après le sermon qu'il fist à Saint-Barthélémy, exigea de tous les assistants le serment,⁷ en leur faisant lever la main pour signe de consentement, d'employer jusque au dernier denier de leur bourse et jusque à la dernière goutte de leur sang pour venger la mort des deux princes Lorrains massacrés par le tyran dans le chasteau de Blois à la face des Estats. Et du premier président de Harlai, qui assis à l'oeuvre tout devant lui, avait ouï sa prédication, exigea serment particulier, l'interpellant par cieux diverses fois en ces mots : «Levez la main, monsieur le président, levez-la bien haut; encore plus haut, s'il vous plaît, afin que le peuple la voie.» Ce qu'il fust contraint de faire, mais non sans scandale et danger du peuple auquel on avait fait entendre que le dit président avait sçeu et consenti la mort de ces deux princes lorrains, que Paris adorait comme ses dieux tutélaires.

Le samedi 7 janvier arrivèrent à Paris les nouvelles de la mort de la reine mère du roy, décédée au château de Blois le jeudi précédent.⁸

Le lendemain, Lincestre, qui prêchait encore à Saint-Barthélemy, parla ainsi de cette femme : «Laquelle, dit-il, a fait en sa vie beaucoup de bien et beaucoup de mal, et croi qu'elle en a encores plus fait du dernier que du premier. Je n'en doute point. Aujourd'hui, messieurs, se présente une difficulté, savoir si l'Église catholique doit prier pour elle, aiant vescu si mal qu'elle a vescu, avancé et supporté souvent l'hérésie (encores que sur la fin elle ait tenu le parti de nostre Sainte-Union, comme l'on dit, et n'ait consenti la mort de nos bons princes catholiques). Sur quoi je vous dirai, messieurs, que si vous lui voules donner à l'avanture par charité un *Pater* et un *Ave*, vous le pouvez faire; il lui servira de ce qu'il pourra, si non il n'y a pas grand interest, je vous le laisse à votre liberté.»

Il en est qui pensent que Henri III n'avait pas, en effet, consulté sa mère sur l'assassinat du duc de Guise. Nous aimons mieux croire avec Miron,⁹ premier médecin du roi, que tout avait été concerté avec elle. On fit à Catherine de Médicis l'épithaphe suivante, qui résume parfaitement sa vie politique :

“La reine qui cy gist fut un diable et un ange,
Toute pleine de blâme et pleine de louange :
Elle soutint l'État, et l'État mit à bas;
Elle fit mains accords et pas moins de débats;
Elle enfanta trois rois et cinq guerres civiles,
Fit bâtir des châteaux et ruiner des villes,
Fit bien de bonnes lois et de mauvais édits.
Souhaite-lui, passant, enfer et paradis.»

Nous n'ajouterons rien sur cette femme, dont le génie ne peut couvrir la profonde perversité. Les Seize dirent hautement que si l'on apportait son corps à Paris, ils le traîneraient à la voirie ou le jetteraient à la Seine. On l'inhuma donc provisoirement à Blois, dans l'église Saint-Sauveur.

Lincestre n'était pas le seul prêtre qui faisait de la chaire chrétienne une tribune de fanatisme. Un prédicateur connu sous le nom de *Petit Fœillan* osa appliquer à Guise ce que le peuple, disait de Jésus

⁶ Pierre de l'Estoile. Registre-Journal de Henri III, année 1589

⁷ Palma-Cavet (Chronologie novenaire, liv. 1) dit que d'autres prédicateurs faisaient, comme Lincestre, lever la main pour jurer l'Union.

⁸ Voici ce qu'ajoute P. de l'Estoile sur celle fameuse Catherine de Médicis, à l'endroit que nous citons :

“Elle estoit âgée de soixante et onze ans et portait bien l'âge pour une femme pleine et grasse comme elle estoit. Elle mangeoit bien et se nourrissoit bien, et n'appréhendoit pas fort les affaires, combien que depuis trente ans que son mari estoit mortelle en eust eu d'aussi grandes et importantes qu'onques eust roine du monde. Elle mourut endebtée de huit cent mille escus, estant prodigue et par de la libérale plus que prince et princesse de la chrestienté ce qu'elle tenait de ceux de sa maison. Elle estoit jà malade lorsque les exécutions des 23 et 24 de décembre furent faites. Et l'allant voir le roi son fils et lui disant : “Madame, je suis maintenant seul roi de France, je n'ai plus de compagnon;” elle sachant ce qui estoit avvenu lui répondit : “Que pensez-vous avoir fait ? Dieu veuille que vous vous en trouviez bien ! ne failles, si m'en croies, d'en advertir le Légat du pape par M. le cardinal de Gondî.» Ce dit, elle se fist porter toute malade qu'elle estoit à M. le cardinal de Bourbon, qui estoit aussi malade et prisonnier, laquelle aussi tost que ce bonhomme vid, commença à s'escrier la larme à l'oeil : Ah ! madame, madame, ce sont de vos faits, ce sont de vos tours. Madame, vous nous faites tous mourir !» desquelles paroles elle s'esmeut fort, et lui aiant respondu qu'elle prioit Dieu qu'il l'abismat et qu'il la damnast, si elle y avait donné, ni sa pensée ni son advis, sortit incontinent disant ces paroles : «Je n'en puis plus, il faut que je me mette au lit. Comme de ce pas elle n'en releva, ains mourut le 5 janvier 1589.»

⁹ V. *Relation de la mort du duc de Guise*, par Miron.

Christ : «O saint et glorieux martyr de Dieu, s'écriait-il, bénit est le ventre qui t'a porté et les mamelles qui t'ont allaité !» François Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs et frère du Provincial des Jésuites, porta la fureur encore plus loin que ses confrères. Dans l'oraison funèbre du duc de Guise,¹⁰ qu'il fit à Saint-Jean-en-Grève, il demanda à ses auditeurs s'il ne se rencontrerait point parmi eux quelque catholique assez zélé pour venger sur la personne du tyran la mort du héros chrétien. Puis, faisant allusion aux couches prochaines de la duchesse de Guise, il prononça en son nom deux vers imités de Virgile :

*Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor
Qui face Valesios ferroque sequare tyrannos !*

On peut imaginer l'impression que faisaient ces prédicateurs sur l'esprit du peuple. Partout on déchirait les tableaux où le roi s'était fait peindre; on abattait ses statues, on brisait ses armes. On ne voyait dans tous les carrefours que placards satiriques, anagrammes injurieuses sur le tyran. On n'en parlait plus que comme d'un hérétique, d'un excommunié. On ne l'appelait plus que *Herodes-Vilain*, anagramme du nom Henri de Valois. Pour autoriser ces désordres et lever les scrupules de certaines personnes qui en avaient horreur, les Seize résolurent de proposer à la Sorbonne un cas de conscience, au nom du prévôt des marchands, des échevins et de tous les catholiques de Paris. La Sorbonne était déchue de sa vieille splendeur. Au lieu de théologiens graves et savants, on n'y rencontrait plus, comme dit Pierre de l'Estoile, que des *pédants crottés* qui, après dîner, traitaient des sceptres et des couronnes. Les disciples et les affiliés des Jésuites y dominaient. Bellarmin était leur oracle; ils suivaient en aveugles l'impulsion que leur imprimaient les chefs de la Compagnie, qui cherchaient à dissimuler leurs projets et leur mauvaise doctrine sous le nom respectable de cette Sorbonne qui n'était plus elle-même. Le peu de docteurs respectables qu'elle possédait encore n'y jouissaient d'aucune influence. La plupart s'étaient retirés et avaient laissé la place aux jeunes docteurs élevés par les Jésuites. Le cas de conscience qui leur fut proposé était ainsi conçu : «Si le peuple de France pouvoit pas estre armé et uny, lever argent, et contribuer à la deffense de la religion catholique, apostolique et romaine, pour s'opposer aux efforts du roy qui avait violé la foi publique en la convocation des trois Estats.»

Quelques docteurs et curés de Paris, entre autres Boucher, Prevost, Aubry, Bourgoïn et Pigenat, qui faisaient partie du conseil des Seize et qui avaient rédigé la question, contribuèrent surtout à la solution. «Ils assurèrent que le peuple estoit deslié et deslivré du sacrement du fidélité et obéissance prestée au roy; qu'il pouvoit licitement et en asseurée conscience estre armé et uny, recueillir deniers, et contribuer pour la deffense et conservation de l'Église catholique romaine contre les efforts dudit roy et de ses adhérents, puisqu'il avait violé la foy publique au préjudice de la religion catholique et de l'édit de la Sainte-Union.»

Cette solution fut colportée par toute la France comme une décision de tout le clergé. Palma Cayet, écrivain contemporain, n'hésite pas à la considérer comme la cause de tous les troubles qui suivirent, en ce sens qu'elle détermina le pape Sixte-Quint à user des droits prétendus que lui accordaient les ultramontains, et qu'elle fut *cause de la révolte d'une infinité de villes*. Les ligueurs répandus dans les provinces imitèrent ceux de Paris, et chaque jour on recevait à Blois, où était la cour, la nouvelle que telle ou telle ville ne reconnaissait plus l'autorité du roi. Les États, réunis à Blois, profitèrent de ces désordres pour demander à se séparer. Ils présentèrent en toute hâte leurs cahiers, et, le 16 janvier, eut lieu la clôture. L'archevêque de Bourges y parla au nom du clergé. Après avoir attribué tous les maux qui affligeaient la France à la diversité de religion, il proposa les remèdes, qui étaient, suivant lui, le rétablissement des élections, l'abolition des commandes, la conservation des biens ecclésiastiques, l'observation des règlements disciplinaires du Concile de Trente, le rétablissement de la discipline dans les Universités, afin que l'on pût veiller avec plus de soin à l'éducation de la jeunesse.

Il représenta aussi au roi qu'il était urgent de mettre le peuple à l'abri des vexations de la noblesse et de rendre à la magistrature son ancienne dignité.

Après les discours des orateurs de la noblesse et du Tiers-État, Henri prit la parole. Il assura les députés que son intention était que la religion catholique fût seule autorisée dans le royaume; il les exhorta à user de leur influence dans les provinces et les villes pour maintenir les peuples dans le devoir et la soumission. Tous le lui promirent et très peu tinrent parole.

Henri III ne se faisait pas une exacte idée de l'effervescence qui régnait partout. Il fut même assez imprudent pour croire qu'avec des concessions il calmerait la révolte de Paris. Les Seize lui ayant envoyé le président Le Maistre pour le prier de rendre à la liberté ceux de leurs amis qu'il avait arrêtés, il accéda à cette requête et renvoya à Paris les principaux ligueurs, en leur recommandant d'apaiser le peuple, et après leur avoir fait promettre de revenir. Une fois arrivés à Paris, l'évêque et ses vicaires furent admonestés de leur donner absolution du serment de retour qu'ils avaient fait, et ces factieux activèrent la révolte au lieu de l'apaiser.

¹⁰ Journal d'Ant. Loysel

Le jour même de la clôture des États de Blois, les Seize résolurent de se débarrasser du Parlement, qui désapprouvait leurs excès. Bussi-Leclerc, l'homme le plus actif de la Ligue, suivi d'une troupe de gens armés, s'avança vers le palais, entra dans la Grand'Chambre, l'épée au poing, et dit au premier président : «J'ai commandement de m'asseurer de quelques présidents et conseillers de la cour dont voici le rolle, lesquels sont accusés d'estre vrayz partisans de Henry de Valois.» Il commença alors à lire le rôle qu'il avait à la main. La cour, voyant qu'il avait nommé le premier président et les plus anciens des autres présidents et conseillers, s'écria en masse : «Nous voulons tous les suivre,» et se levant aussitôt, ils marchèrent deux à deux depuis le palais jusqu'à la Bastille, où Bussi-Leclerc les enferma. Quelques conseillers cependant, que l'on regardait comme plus favorables à la Ligue, furent mis en liberté et formèrent un nouveau Parlement à la tête duquel les Seize mirent le président Brisson, qui leur était dévoué. Le premier acte des nouveaux magistrats fut de se lier mutuellement par un serment solennel que plusieurs signèrent de leur sang. Les Seize établirent ensuite, sous la présidence du duc d'Aumale, de la maison de Lorraine, un conseil de gouvernement composé de quarante membres tirés des trois ordres du clergé, de la noblesse et du tiers-État. Les membres du clergé furent : de Brézé, évêque de Meaux; Rose, évêque de Senlis, ancien prédicateur du roi; de Villars, évêque d'Agen; Prévost, curé de Saint-Séverin; Boucher, curé de Saint-Benoît; Aubry, curé de Saint-André; Pelletier, curé de Saint-Jacques; Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs; Launoy, chanoine de Soissons.

«Ce conseil, dit Cayet, fit aussitost courir par toute la France une déclaration au nom des princes catholiques unis avec les trois États, pour la remise et décharge d'un quart des tailles et crues; et par la même déclaration, ils donnèrent assurance de remettre les tailles au pied qu'elles estoient du temps du roy Louis XII.» Cette espérance d'être délivré des subsides et impôts de toutes sortes dont il était accablé, contribua surtout à ameuter le peuple contre l'autorité du roi. Partout on s'enrôlait dans la Sainte-Union et l'on jurait de «poursuivre la vengeance des massacres faits à Blois, recognoissant que par iceux on avoit voulu ruiner la religion et empescher le soulagement du peuple et la liberté des Estats.»

Le 12 février, le duc de Mayenne arriva à Paris. Il y fut reçu triomphalement. On le choisit pour chef du conseil de gouvernement. Il modifia ce conseil, qu'il appela Conseil général de l'Union, et se fit attribuer par lui toute l'autorité royale sous le titre de *lieutenant général de l'Etat royal et couronne de France*. Toutefois ce titre ne lui fut donné que jusqu'au 15 juillet, où devaient se tenir à Paris les États généraux. On fit bien observer : «qu'il n'y avoit pas de lieutenant s'il n'y avoit de chef; mais tout cela n'estoit qu'escritures qui n'empêchèrent pas M. de Mayenne de jouyr de ceste qualité de lieutenant au party de l'union six ans durant.» Mayenne fit un règlement qui fut envoyé à toutes les villes pour diriger le peuple dans le choix des magistrats et ceux-ci dans l'application des lois. En quelques mois, le nouveau gouvernement fut en vigueur dans toute la France, et le roi n'eut plus pour lui qu'un bien petit nombre de villes. Le maréchal de Matignon lui conserva Bordeaux, d'où il chassa les Jésuites qui y travaillaient pour la Ligue.

Tandis que Mayenne et son conseil cherchaient ainsi à consolider la Sainte-Union et qu'ils pillaient tous ceux qui n'étaient pas de leur parti pour se procurer de l'argent, les prédicateurs entretenaient le fanatisme du peuple par leurs sermons et par des cérémonies dites religieuses. Ce fut vers le commencement de février 1589 que l'on commença à faire dans Paris ces processions dont parlent si souvent les auteurs de cette époque. Les jeunes gens et les jeunes filles allaient d'une église à l'autre, «en grandes troupes, portans chandelles de cires ardentes en leurs mains, chantans les litanies, les sept psaumes pénitentiels et autres psalmes, himnes, oraisons et prières faites et édictées par les curés de leurs paroisses. Autres prières publiques et processions suivirent après, et se firent tant par la cour de Parlement qu'autres cours et par les religieux tant mandians qu'autres de tous Ordres et qualités puis suivirent les processions des paroissiens de toutes les paroisses de Paris, de tous aages, sexes et qualités, qui allaient deux à deux par les rues et églises, la plupart en chemise et pieds nuds, chantans tous en grande dévotion avec chandelles de cire ardentes en leurs mains.

Entre les autres processions, s'en fist une d'environ six cents escoliers pris de tous les collèges et endroits de l'Université, desquels la plupart n'avoient atteint l'age un dix ou douze ans au plus, qui marchaient nuds en chemise, les pieds nuds, portans cierges ardans de cire blanche en leurs mains, et chantans bien dévotement et mélodieusement, quelquefois bien discordamment, tant par les rues que par les églises esquelles ils entroient pour faire leurs stations et prières.

Le peuple estoit tellement eschauffé et enragé (s'il faut parler ainsi) après ces belles dévotions processionnaires, qu'ils se levoient bien souvent la nuict de leurs lits, pour aller quérir les curés et prestres de leurs paroisses pour les mener en procession; comme ils firent au curé de Saint-Eustache que quelques-uns de ses paroissiens furent quérir la nuict et le contraignirent se relever pour les y mener proumener; ausquels pensant en faire quelque remontrance, ils l'appelèrent *politique* et *hérétique* et fust contraint enfin de leur en faire passer leur envie. Et à la vérité, ce bon curé avec deux ou trois autres de la ville de Paris (et non plus) condamnoient ces processions nocturnes, pour ce que (pour en parler franchement) tout y estoit de quaresmeprenant et que hommes et femmes, filles et garçons marchoient pesle mesle ensemble tout nuds en chemise.»

Le chevalier d'Aumale ne manquait pas surtout d'assister à ces processions nocturnes pour tout autre motif que celui de plaire à Dieu; il s'y commettait des immoralités qui en faisaient tout l'attrait pour le grand nombre. Des membres même du clergé y donnaient du scandale. Le peuple trouvait un aliment à son fanatisme dans les prières qu'on lui faisait réciter. Au mois d'avril, la Sorbonne jésuitique décida que le nom de Henri de Valois serait ôté de toutes les prières, et l'on composa de nouvelles oraisons¹¹ où les princes catholiques étaient mis à la place du roi. Lorsque les processions entraient dans les églises, «les prédicateurs, au lieu d'annoncer l'Évangile, se mettaient à vomir une iliade d'injures et de vilainies contre le roi, tellement que le peuple ne sortait jamais du sermon qu'il n'eust le feu à la tête et la promptitude aux mains pour se ruer sur les politiques.»

Lorsqu'on eut appris à Rome que Henri III avait conclu un accord avec le roi de Navarre, le pape Sixte-Quint lança un Monitoire dans lequel il le citait à comparaître pour rendre compte de l'assassinat du cardinal de Guise et de l'emprisonnement du cardinal de Bourbon. Le pape le déclarait excommunié s'il n'obéissait pas. Pendant ce temps-là, Henri de Navarre, après une entrevue avec le roi au château de Plessis-lès-Tours, s'était mis en campagne. Il poussa vigoureusement les ligueurs, leur fit éprouver plusieurs échecs, et, en peu de temps, fut sous les murs de Paris. Henri III se rendit à Saint-Cloud, où il reçut avis que les Suisses venaient à son secours. La Ligue courait donc les plus grands dangers et se trouvait serrée au coeur. Son fanatisme n'en fut que plus terrible.

Déjà il avait redoublé au moment de l'accord du roi avec Henri de Navarre. Laissons Pierre de l'Estoile raconter ses fureurs :

«De la confédération et association des deux rois, les Parisiens et ceux de la Ligue advertis, firent publier par toute la France, singulièrement à Paris, par leurs trompettes ordinaires de sédition, et Mme de Montpensier, par ses prédicateurs gagés et appointés à cest effet, que le masque estoit découvert, que le tyran avoit ôté le voile de son hypocrisie, s'estant tout à fait déclaré fauteur et partisan de l'hérétique qu'il avoit reçu et associé avec lui : partant, qu'il ne fallait plus douter qu'en ceste guerre, il n'y allait que de la seule religion catholique qu'on voulait extirper et bannir du royaume de France, pour la défense et conservation de laquelle il fallait à présent plus que jamais se résoudre à y espargner vies ni biens c'estoit l'Évangile de ce temps, et n'en preschoit-on point d'autre à Paris, où il estoit mieux reçu que le vrai Évangile de paix; et ne résonnoient autre chose les chaires des prédicateurs qu'injures, principalement contre le roi, qu'ils appelaient chien, tigre, hérétique, tyran; le faisant fuir et abhorrer tant qu'ils pouvoient au peuple, ne voulans et ne permettant qu'on l'appelast autrement, n'y ayant si chétif prédicateur qui ne trouvast place en son sermon pour y enfiler une suite d'injures contre le roi, ni si malotru pédan qui ne fist une couple de sonnets sur ce sujet, ni si pauvre petit imprimeur qui ne trouvast moyen de faire tous les jours rouler sur la presse quelque sot et nouveau discours et libelle diffamatoire contre Sa Majesté, farci de toutes les plus atroces injures qu'on se pouvoit aviser.»

Boucher, curé de Saint-Benoît et disciple des Jésuites, se distingua parmi les pamphlétaires par son livre *de la juste abdication de Henri III*. Il y soutenait que le roi, par son union avec les hérétiques excommuniés, était excommunié lui-même, et que les Français étaient déliés à son égard du serment de fidélité. L'impression du livre n'était pas terminée lorsque Henri fut assassiné, ce qui permit à Bouclier d'y insérer la justification de ce crime. Lorsque l'armée royale fut devant Paris, la fureur des ligueurs devint encore plus vive :

«Il faisoit lors, dit Pierre de l'Estoile, dangereux à Paris de rire pour quelque occasion que ce fust, car ceux qui portoient seulement le visage un peu gay estoient tenus pour politiques et royaux, et comme tels courroient fortune, pource que les curés et prédicateurs advertis soient d'y prendre garde et crioient qu'il

¹¹ Voici les oraisons composées alors pour remplacer celle que l'on disait auparavant pour le roi dans les offices publics :

Oremus.

Pone te Domine signaculum super famulos tuos principes nostros christianos, ut qui, pro tui nominis defensione et communi salute accincti sunt gladio, coelestis auxilii virtute muniti, hostium tuorum comprimant feritatem, contumaciam prosternant, et a cunctis eorumdem protegantur insidiis. Per Dominum, etc.

Secreta.

Oblatis quesumus, Domine, placare muneribus; et ut omni pravitate devictâ, errantium corda ad ecclesiae tuae redeant unitatem, opportunum christianis nostris principibus tribue bonignus auxilium. Per Dominum, etc.

Post-Communio.

Haec, Domine, salutaris sacramenti perceptio, famulos tuos principes nostros, populo in afflictione clamanti divina tua miseratione concessos, ab omnibus tueatur adversis : quatenus ecclesasticae pacis obtineant tranquillitatem, et post hujus vitae decursum ad aeternam perveniant haereditatem. Per Dominum, etc.

se falloit saisir de tous ceux qu'on verroit rire et se resjouir. Et y eust des femmes qu'on voulust mettre prisonnières pource qu'on remarqua quelles portoient leurs cotillons des fêtes à tous les jours; et y eust une maison honorable qui faillist d'estre saccagée par le rapport d'une servante qui dit qu'elle avait veu rire de bon courage ce jour-là son maistre etsa maistresse.» L'ultramontanisme a toujours été aussi ridicule qu'intolérant et cruel.

L'armée royale occupa bientôt Saint-Cloud, Meudon, Issy, Vaugirard, Vanves et les villages circonvoisins. «Le roi prist son logis à Saint Cloud, d'où il voyoit tout à son aise sa ville de Paris, qu'il disoit estre le coeur de la Ligue, et que, pour la faire mourir, il lui fallait donner le coup droit au coeur.»

Les Parisiens connaissaient ces sentiments du roi ; ils savaient que, regardant Paris de ses fenêtres, il disoit : «Ce serait grand dommage de ruiner et perdre une si bonne et belle ville. Toutefois, si faut-il que j'ai ma raison des mutins et rebelles qui sont là-dedans, qui m'ont aussi chassé ignominieusement de ma ville.» Ils savaient même qu'il s'était vanté, le dimanche, 30 e jour de juillet, qu'il entrerait à Paris le mardi ou mercredi suivant. Ils jugèrent donc qu'il était temps de songer à prendre leur précautions. Ils saisirent environ trois ecueulents boirgeois de la ville des plus apparans et notables de ceux qu'ils appelloient politiques et huguenots et les enfermèrent dans les diverses prisons de la ville. C'étaient, si nous en croyons de graves auteurs, comme autant d'ôtages pour un jeune fanatique que Mme de Montpensier avait décidé à aller à Saint-Cloud pour tuer le roi. Elle lui aurait persuadé que, dans le cas où il serait arrêté, ces ôtages garantiraient sa vie. Les ligueurs ont fait un récit différent; ils ne veulent pas que les prisonniers aient été des Otages.

Quoi qu'il en soit, le 1er jour d'août, un jeune Dominicain appelé Jacques Clément s'introduisit dans la chambre du roi, entre sept et huit heures du matin, et lui donna un coup de couteau dans le bas-ventre. Le roi, se sentant blessé, tira lui-même le couteau que le moine avait laissé dans la plaie et en frappa l'assassin au-dessus de l'oeil. Plusieurs gentilshommes, qui à cet instant entrèrent dans la chambre du roi, saisirent le meurtrier, le tuèrent et le jetèrent par la fenêtre. Au premier abord, les chirurgiens ne crurent pas la blessure aussi grave quelle l'était en effet; c'est pourquoi le roi envoya sur-le-champ aux gouverneurs des provinces et aux cours étrangères la lettre suivante : «Ce matin, un jeune Jacobin, amené par mon procureur général pour me bailler, disoit-il, des lettres du sieur de Harlay, premier président en ma cour de parlement, mon bon et fidèle serviteur, détenu pour cette occasion prisonnier à Paris, et pour me dire quelque chose de sa part, a esté introduit en ma chambre par mon commandement, n'y ayant personne que le sieur Bellegarde, premier gentilhomme, et mon dit procureur général. Après m'avoir salué et feignant à me dire quelque chose de secret, j'ai fait retirer les deux dessus nommez, et lors ce malheureux m'a donné un coup de couteau, pensant bien me tuer; mais Dieu, qui a soin des siens, n'a voulu que sous la révérence que je porte à ceux qui se disent vouez à son service, je perdisse la vie; ains me l'a conservée par sa grâce, et empêché son damnable dessein, faisant glisser le couteau, de façon que ce ne sera rien, s'il plaist à Dieu, espérant que dedans peu de jours il me donnera ma première santé.»

Telles étaient les espérances du roi. Aussitôt après avoir été blessé, il demanda son chapelain, qui dressa un autel dans sa chambre et y dit la messe. Au moment de l'élévation, le roi dit tout haut, la larme à l'oeil : «Seigneur Dieu, si tu cognois que ma vie soit utile et profitable à mon peuple et à mon Estat que tu m'as mis en charge, conserve-moy et me prolonge mes jours, sinon, mon Dieu, prends mon corps et mon âme, et la mets en ton paradis. Ta volonté soit faicte ! Puis, il dit ces beaux mots que l'Église chante en telle action : *O salutaris hostia.*»

Tout le reste du jour, le roi ne parla que de Dieu avec Louis de Parades, son aumônier et avec plusieurs princes et seigneurs qui ne le quittèrent pas jusqu'à sa mort. Ayant fait approcher Étienne Bologne, son chapelain, pour se confesser et recevoir l'absolution, celui-ci lui dit : «Sire, le bruit est que Sa Sainteté a envoyé une monition contre vous sur les choses qui se sont passées aux Estats de Blois dernièrement; toutefois, je ne sçay pas la clause de ladite monition, et ne peux sans manquer à mon devoir de vous exhorter de satisfaire à la demande de Sa Sainteté; autrement je ne peux vous donner absolution de vostre confession.» Le roi répondit à haute voix devant tous les princes et seigneurs qui étaient présents : «Je suis le premier fils de l'Église catholique et romaine, et veux mourir tel. Je promets devant Dieu et devant vous tous que mon désir n'a été et n'est encore que de contenter Sa Sainteté en tout ce qu'elle désire de moi.» Après avoir entendu ces paroles, Bologne lui donna l'absolution.

Peu de temps après arriva Henri de Navarre qui, à la première nouvelle de la blessure du roi, s'était hâté de prendre toutes les mesures nécessaires, dans le cas où les Ligueurs auraient fait une sortie. Le roi se sentait déjà beaucoup plus mal de sa blessure. «Mon frère, dit-il à Navarre, vous voyez l'estat auquel je suis. Puisqu'il plaît à Dieu de m'appeler, je meurs content en vous voyant auprès de moi. Dieu en a ainsi disposé, ayant eu soin de ce royaume, lequel je vous laisse en grand trouble. La couronne est vostre après que Dieu aura fait sa volonté de moi. Je le prie qu'il vous fasse la grâce d'en jouir en bonne paix. J'ai commandé à tous les officiers de la couronne de vous reconnaître pour leur roi après moi.» Henri de Navarre ne put lui répondre un seul mot, il se mit à genoux et lui baisa la main en pleurant.

Sur les deux heures après minuit, le mal s'aggrava tellement qu'il ne resta plus aucune espérance : «Le roi lui-même commanda Bologne, son chapelain, d'aller prendre le Saint-Sacrement, afin que, s'estant encore confessé, il le pust adorer et recevoir pour viatique. Puis il dit : *In manus tuas Domine*, et le psaume *Miserere mei Deus*, lequel il ne put achever. Après s'estre encore confessé, la parole luy estant devenue basse, Bologne lui donna l'absolution; et peu après, ayant perdu du tout la parole, il rendit l'âme à Dieu, faisant par deux fois le signe de la croix.»

Il serait à désirer que Henri III eût été, toute sa vie, aussi chrétien qu'en mourant.

Le jour même où il rendit le dernier soupir, on fit le procès au cadavre et à la mémoire de Jacques Clément. Cet assassin fut tiré à quatre chevaux, puis brûlé, et ses cendres furent jetées dans la Seine. Les Ligueurs firent de Jacques Clément un héros et le comparèrent à tous ceux qui sont loués dans les livres saints pour leur courage et leur dévouement à la patrie.

Le pape Sixte-Quint osa le comparer à Judith et à Éléazar. Le Jésuite Mariana, dans son livre du Roi, le proclama l'éternel honneur de la France. Le Jésuite Commolet, supérieur de la maison professe à Paris, surpassa encore les Boucher et les Lincestre dans ses prédications. Il exalta l'action de Jacques Clément et demanda un second Aod pour tuerie roi hérétique, c'est-à-dire Henri IV. Il s'écria un jour dans le paroxysme de sa rage : «Il nous faut un Aod, il nous faut un Aod; fût-il moine, fût-il soldat, fût-il goujat, fût-il Berger, n'importe de rien; mais il nous faut un Aod; il ne faut plus que ce coup pour mettre nos affaires an point que nous pouvons désirer.»



HENRI IV

II

Fêtes à Paris à l'occasion de la mort de Henri III. – Les prédicateurs exaltent Jacques Clément. – Sixte-Quint refuse d'écouter les catholiques attachés à Henri IV. – Le légat Cajetan est envoyé en France. – Il est accompagné du Jésuite Belarmin. – Divers partis dans la Ligue. – Les Jésuites et les Seize dévoués au roi d'Espagne. – La Sorbonne jésuitique fait serment de ne jamais reconnaître Henri de Navarre pour roi, quand bien même il se ferait catholique. – Négociations entre Henri IV et le duc de Mayenne. – Les Jésuites essayent de les entraver. – Nouvelle décision de la Sorbonne jésuitique. – Procession de la Ligue. – Famine horrible dans Paris. – Visite ordonnée dans toutes les maisons. – Les Jésuites demandent à en être exemptés. – On les trouve abondamment pourvus de provisions. – On songe à se rendre. – Les Jésuites décident qu'on peut négocier avec Henri sans être excommuniés. – Les négociations arrêtées par arrivée d'une armée espagnole. – Le légat Cajetan quitte la France. – Segar, évêque de Plaisance, vice-légat. – Nouvelles fureurs de la Ligue contre Henri. – Grégoire XIV excommunie de nouveau Henri et ses partisans. – Il ordonne l'élection d'un roi de France. – Bref du pape aux Seize. – Le pape envoie des troupes au secours de la Ligue. – Nouveau fanatisme de la Ligue. – Liste des suspects et *Comité de salut public*. – Décadence de la Ligue. – Satire Menippée. – Rôle qu'on y fait jouer aux Jésuites. – Confréries ou congrégations des Jésuites. – Leur influence sur la Ligue. – Ils échouent. – Henri entre dans Paris. – Le Jésuite Commolet se hâte de louer le roi. – La Sorbonne lui jure fidélité. – Les Jésuites veulent attendre la décision du pape avant de faire leur soumission.

1589- 1594

Henri III avait été frappé le 1^{er} août 1589. Dès le 2 au matin, on apprit à Paris la nouvelle de l'assassinat. La populace en témoigna sa joie d'une manière scandaleuse et «fist incontinent Mme de Montpensier, par une fureur insolente et ostentation enragée, distribuer à tous les conjurés des escharpes vertes.» Elle sauta au cou de celui qui en apporta la nouvelle, en disant : «Ah ! mon ami, sois le bienvenu, mais est-il vrai du moins ? Ce meschant, ce perfide, ce tyran est-il mort ? Dieu ! que vous me faites aise ! Je ne suis marrie que d'une chose c'est qu'il n'a sçu devant que de mourir que c'estoit moi qui l'avois fait faire.» Se tournant vers ses demoiselles : «Et puis, dit-elle, que vous en semble ? ma teste ne me tient-elle pas bien à ceste heure ? Il m'est avis qu'elle ne me bransle plus comme elle faisoit.» Elle alla aussitôt trouver Mme de Nemours, sa mère, et parcourut avec elle les principales rues et places de Paris. «Bonnes nouvelles, mes amis, criaient ces deux femmes à ceux qu'elles rencontraient; bonnes nouvelles, le tyran est mort; il n'y a plus de Henri de Valois en France.»

Arrivées au couvent des Cordeliers, Mme de Nemours monta sur les degrés du grand autel, «et là elle harangua ce sot peuple sur la mort du tyran. Elles firent faire aussi des feux de joie partout : tesmoignans par paroles, gestes, accoustremens dissolus, livrées et festins, la grande joie qu'elles avoient. Ceux qui ne noient point et qui portoient tant soit peu la face mélancolique estoient réputés pour politiques et hérétiques.»

Les théologiens et les prédicateurs, de leur côté, ne cessaient de répéter à la populace que «ce bon religieux, qui avoit si constamment enduré la mort pour délivrer la France de ce chien de Henri de Valois, était un vrai martyr, et ils osaient comparer son action aux plus excellents mystères de l'incarnation et résurrection de Jésus Christ.»

Dès que l'enthousiasme fut un peu refroidi, on pensa aux affaires sérieuses. Le duc de Mayenne n'osa se faire proclamer roi; mais, le 5 août, il publia un édit en faveur de la Sainte-Union et du vieux cardinal de Bourbon, qu'il proposait pour roi; il promettait, dans cet édit, d'assembler les États généraux dans le plus bref délai, afin d'y faire ratifier ce choix. Le cardinal, vrai roi de théâtre et en peinture, était prisonnier à Tours. Mayenne continua donc à se donner le titre de lieutenant général de l'État et couronne de France. On disait, selon Pierre de l'Estoile, qu'il pensait plus à lui qu'au cardinal.

La veille du jour où Mayenne publia son édit, Henri de Navarre faisait aux princes et aux seigneurs qui étaient avec lui à Saint-Cloud un discours sur son droit à la couronne de France. Il se trouvait dans la position la plus difficile. Outre sa religion, qui était le plus grand obstacle à ses desseins, il avait contre lui la majeure partie des Français, les princes de sa propre maison et des puissances étrangères formidables, comme le pape, le roi d'Espagne et toute la maison d'Autriche. Il était sans argent, presque sans troupes. «Cependant, dit Pierre de l'Estoile, il conquit presque tout son royaume pied à pied et fut partout victorieux.» Dans son discours, il promit de donner la liberté de conscience et de rentrer dans la religion catholique apostolique et romaine, lorsqu'il en serait suffisamment instruit. Ce discours fort et pathétique entraîna le plus grand nombre des princes et des officiers de l'armée, qui le reconnurent pour roi, à condition qu'il tiendrait la promesse de se faire instruire. Cependant plusieurs, sous prétexte de donner ordre à leurs gouvernements ou à leurs affaires, demandèrent congé et quittèrent l'armée. Henri IV, ne pouvant continuer le siège de Paris faute d'argent et de munitions, et avec une armée affaiblie, se dirigea sur la Normandie.

Mayenne le suivit. Les deux armées se rencontrèrent à Arques. Mayenne fut battu. Henri, victorieux, le poursuivit jusqu'à Paris et s'empara des faubourgs de cette ville situés au midi de la Seine; mais il n'osa passer ce fleuve : il se contenta de laisser quelques troupes dans ces faubourgs pour inquiéter la ville et partit pour Tours, qui était le siège du gouvernement.

Sixte-Quint suivait avec anxiété les phases de cette lutte. Les agents de la Ligue qui étaient à Rome s'étaient tellement emparés de son esprit, qu'il voulut à peine écouter d'abord le duc de Luxembourg, qui lui fut député par les seigneurs catholiques partisans de Henri IV. Le duc de Luxembourg avait mission de représenter au pape «le misérable estat de la France, qui désiroit d'estre aydée de Sa Sainteté, mais de telle sorte que ce fust pour unir tous les François et non pas pour les désunir; ce que faisant, il appliquerait non seulement les remèdes convenables à la monarchie française, mais que ce serait la seureté de toute la chrestienté, qui ne pouvoit que sentir beaucoup de dommages et d'incommodités des grands travaux dont son premier et principal membre étoit travaillé.»

Luxembourg, arrivé en Italie, «s'esmerveilla de la bonne réception que l'on avait faite à Rome au Commandeur de Diou et aux agents du duc de Mayenne et de l'Union.» Pour lui, Sixte-Quint refusa d'abord de le voir et lui défendit même de mettre le pied sur les terres de l'Église. Ce pape, sur le rapport des agents de la Ligue, croyait que Henri était dans un état désespéré, qu'il était acculé à la mer et qu'il devait nécessairement tomber entre les mains de Mayenne ou *sauter en la mer* et quitter le sol français.

Ce fut sous l'empire de ces communications qu'il envoya en France le légat Cajetan.

Ce Légat était frère du duc de Sermonete, Italien, mais sujet du roi d'Espagne. Ce choix témoignait bien de la mauvaise volonté de Sixte envers Henri IV. Celui-ci cependant feignit de ne pas croire d'abord aux intentions malveillantes de l'envoyé du pape. Dès qu'il eut appris son départ, il envoya ordre à toutes les villes qui lui étaient soumises de le recevoir avec honneur, s'il y passait, et aux gouverneurs de provinces de lui fournir toutes les sûretés nécessaires, s'il venait à sa cour; mais il le déclarait en même temps son ennemi s'il allait à Paris ou ailleurs, s'unir aux chefs de la Ligue, et protestait de la nullité de tout ce qu'il pourrait faire.

Cajetan, nommé Légat le 2 octobre, partit aussitôt, accompagné de plusieurs doctes personnages, parmi lesquels était le Jésuite Bellarmin et le prédicateur Panigarole. Il arriva à Lyon le 9 novembre. «Il cognut bien dès lorsque son voyage ne luy apporteroit l'honneur que le pape avoit espéré et que luy s'attendoit.» Il y apprit, en effet, que Henri avait remporté à Arques une victoire signalée et qu'il faisait de nombreuses conquêtes en Normandie, tandis que *les affaires de l'Union s'estoient beaucoup affoiblies*.

Plusieurs partis s'étaient déclarés au sein de la Ligue.

Le duc de Lorraine n'aspirait à rien moins qu'à mettre son fils sur le trône de France; Mayenne avait pour lui-même les mêmes prétentions; le roi d'Espagne, qui rêvait la monarchie universelle, s'attendait bien, par l'entremise du pape et des Jésuites, à être investi du royaume de France. Pendant que ces ambitions rivales s'entre-choquaient et affaiblissaient l'Union, des hommes sages la battaient en brèche à Paris même, qui en était le coeur. Les présidents Brisson et Blanc-Mesnil; l'abbé de Sainte Geneviève; Seguiet, doyen de Notre-Dame; Benoît, curé de Saint-Eustache; de Chavagnac, curé de Saint-Sulpice; de Morennes, curé de Saint-Merri, «et autres bons docteurs et ecclésiastiques, par leurs remonstrances particulière qu'ils firent aux grandes et honorables familles de Paris, les firent penser à leur devoir, et embrassèrent courageusement l'entreprise de se remettre sous l'obéissance royale. Des hommes politiques, comme Villeroy et Jeannin, tout dévoués qu'ils étaient à Mayenne, comprenaient les dangers de la Ligue et lui portaient un coup funeste en se posant en médiateurs entre elle et Henri.

Le Légat s'arrêta quelque temps à Lyon pour recevoir de nouveaux ordres du pape. Sixte, instruit des événements par son envoyé et par Luxembourg, qu'il avait enfin consenti à recevoir, «cognut lors, dit Pierre de l'Estoile, que ceux de l'Union ne lui avoient pas tout dit et deffendit au cardinal Gaëtan de n'user d'excommunication contre les princes et seigneurs catholiques du party royal.»

Mayenne, sachant que le Légat venait en France pour diriger le choix d'un roi et qu'il était dévoué au parti espagnol,¹² se hâta de faire proclamer roi par le Parlement de Paris le cardinal de Bourbon, et de se faire confirmer à lui-même l'autorité royale *jusques à la pleine et entière délivrance de Sa Majesté*.

Mendoze, ambassadeur d'Espagne ne se découragea pas devant cet acte de Mayenne. Après s'être entendu secrètement avec les Seize, qu'il avait su gagner, il proposa de donner au roi, son maître, le titre de Protecteur du royaume de France, titre qu'il saurait, dit-il, reconnaître par les avantages immenses qu'il ferait

¹² Le pape disait dans ses instructions : *Procurare che si a fatto un re degno di nome di cristianissimo, acquistato per tanti menti verso la sunta sede apostolica, e assicerasi che l'regno non vadi in potere d'un eretico re*. Veiller à ce que la France ait un roi digne du nom de très chrétien, nom justement acquis par tant de services rendus au Saint-Siège apostolique, et s'assurer que le royaume ne tombera pas au pouvoir d'un roi hérétique. «Cajetan (Gaëtan), dit Villeroy (*Mémoires d'Etat*, année 1590), au lieu de l'office de père commun, embrassa et favorisa ouvertement les turbulents, et sous mains le dessein des Espagnols, au grand préjudice de la religion et de la France.»

au royaume pour le spirituel et pour le temporel. Il publia même, de concert avec les Seize, des articles qui furent prônés par les prédicateurs et par les Jésuites; en voici quelques-uns :

«Le roi d'Espagne a tant de royaumes qu'il n'a pas besoin de celui de France; il se contentera du titre de Protecteur du royaume de France, sous certaines conditions :

«Sa Majesté aura le titre de Protecteur du royaume de France; demeurera pour roi monseigneur le cardinal de Bourbon, lequel Sa Majesté fera, par la grâce de Dieu, délivrer de captivité et sacrer à Reims.»

Il se pourra faire alliance d'une sienne famille avec un prince de France qui, après le décès dudit sieur cardinal, sera couronné roi; et, en faveur de mariage, donnera sadite Majesté le comté de Flandres ou de Bourgogne pour l'unir au royaume de France.»

«Les ministres de l'Église gallicane seront réformés suivant le Concile de Trente. En ce royaume, ne sera pourvu aucun Espagnol aux bénéfices, offices de judicature, ni aux gouvernements des places frontières. Dans les autres articles, le roi d'Espagne s'engageait à poursuivre la guerre, à éteindre les dettes de l'État au moyen des impôts, qui ne seraient pas perçus à autre fin, et à donner la liberté du commerce aux Français dans ses possessions de l'Amérique.

Villeroy parvint à faire comprendre à Mayenne qu'il devait rejeter ces articles, dans son intérêt comme dans celui de la France. Odon Pigenat, Provincial des Jésuites, entreprit aussitôt de nuire à Villeroy dans l'esprit de Mayenne. Il alla donc trouver ce duc et lui dit beaucoup de choses contre cet homme d'État. Mayenne lui répondit : *Mon père, je ne crois pas cela, je me fie en luy. Le Jésuite, estonné de cette réponse, se retira assez mescontent.*

Le Légat arriva sur ces entrefaites à Paris. Le vendredi 15 janvier 1590, il se rendit au Parlement en grande pompe et accompagné d'une troupe de Ligueurs. Arrivé à la salle, il se dirigea vers le dais destiné au roi pour les séances solennelles; mais le premier président le retint, et, le prenant par la main comme voulant lui faire honneur, le fit asseoir sur le banc au-dessous de lui. Le Légat, qui s'était flatté de tenir, au nom du pape, la place du souverain du royaume, dissimula et fit une grande harangue en latin sur la puissance et la grandeur du pape, sur l'amour qu'il avait pour le royaume de France, et sur le zèle qu'il espérait des Français pour conserver la religion catholique, apostolique et romaine. Le 5 février suivant, la bulle de Sixte-Quint contenant les facultés du Légat fut vérifiée au Parlement de Paris.

Le 10 du même mois, «fut faite au collège de Sorbonne une solennelle assemblée de tous messieurs de la Faculté de théologie pour confirmer et corroborer la Sainte-Union.» Le Légat y était présent on lui présenta une formule de serment qu'il approuva, «comme tendant directement à l'extermination totale des hérétiques et exclusion sans rémission du roi de Navarre, soit qu'il se fit catholique ou non.» Les évêques qui assistaient à la cérémonie, les curés faisant partie de la Faculté, les docteurs, les bacheliers et les licenciés prononcèrent cette formule de serment sur les saints Évangiles. Le procès-verbal de cette solennité fut pompeusement rédigé et imprimé *avec permission.*

Mayenne se hâta d'insinuer au Légat que le pape seul devait être déclaré protecteur de la religion catholique en France, et que c'était le motif pour lequel il refusait le protectorat du roi d'Espagne. Le Légat et plusieurs ecclésiastiques *trouvèrent ceste excuse pertinente;* l'intrigue de Mendoze échoua ainsi complètement. Mayenne, encouragé par cette approbation, fit un coup d'État pour se débarrasser et du conseil de l'Union et des Seize, qui en faisaient presque tous partie. Il prétendit que ce conseil n'était plus utile, puisqu'il y avait un roi dont il était le lieutenant. Il le cassa donc au nom de Charles X et nomma quatre secrétaires d'État, qui expédièrent *tous les actes par le roy, estant monseigneur le duc de Mayenne lieutenant général de l'Etat et couronne de France.* D'Epinaç, archevêque de Lyon, fut nommé garde des sceaux du nouveau gouvernement. Mayenne, investi ainsi d'une manière indirecte de toute la puissance royale, convoqua les États-généraux pour le 3 février 1590.

Après avoir pris ces mesures, Mayenne s'avança avec son armée jusqu'à Ivry, où il fut battu par Henri IV. Il comprit, après cette défaite, que les Espagnols ne le sauveraient pas, et que le mieux était de reprendre ses négociations secrètes par l'entremise de Villeroy.

Les Jésuites y étaient fortement opposés. Ils s'étaient liés trop étroitement au roi d'Espagne pour abandonner facilement leur politique. Les partisans de l'influence espagnole tinrent chez eux des assemblées secrètes, et ils ourdirent mille intrigues pour rendre quelque vigueur au parti et arriver à leur but.

Le prétendu roi Charles X était sur le point de mourir. Ils ne pouvaient plus compter sur Moyenne, dont ils connaissaient les négociations. Dans cette extrémité, ils s'entendirent avec le Légat et l'ambassadeur d'Espagne pour proposer à leur Sorbonne les trois questions suivantes :

1° «Si advenant la mort du roi Charles X, ou qu'il cédât son droit à Henri de Bourbon, les François sont tenus ou peuvent le recevoir pour roi, quand même il serait absous des censures qu'il a encourues ?»

2° «Si celui qui poursuit ou promet de faire quelque paix avec ledit Henri, la pouvant empêcher, n'est pas suspect d'hérésie ou fauteur d'icelle ?»

3° «Si c'est chose méritoire de s'opposer audit Henri et y résistant jusque à la mort, si cela peut être appelé martyre ?»

La deuxième question était évidemment dirigée contre le duc de Mayenne; les Jésuites se disposaient à faire un hérétique du chef de la Ligue.

La Sorbonne répondit aux trois questions le 7 mai, veille de la mort du roi-cardinal. Sa décision, prise à l'unanimité, mérite d'être reproduite :

«Il est de droit divin inhibé et défendu aux catholiques recevoir pour roi un hérétique ou fauteur d'hérésie et ennemi notoire de l'Église; et plus étroitement encore, de recevoir un relaps et nommément excommunié du Saint-Siège.»

«S'il échut qu'aucun diffamé de ces qualités ait obtenu, jugement extérieur, absolution de ses crimes et censures, et qu'il reste toutes fois un danger évident de feintise et de perfidie, et de la ruine et subversion de la religion catholique, icelui néanmoins doit être exclu du royaume par même droit.»

«Quiconque s'efforce de faire parvenir un tel personnage au royaume, on lui aide et favorise, ou même permet qu'il y parvienne, y pouvant empêcher et le devant selon sa charge, cestui fait injure aux sacrés canons, et le peut-on justement soupçonner d'hérésie, et réputer pernicieux à la religion et à l'Église, et pour cette cause on peut et doit agir contre lui sans aucun respect de degré ou prééminence.»

«Partant, puisque Henri de Bourbon est hérétique, fauteur d'hérésie, notoirement ennemi de l'Église, relaps et nommément excommunié par notre Saint-Père, et qu'il y aurait danger évident de feintise et perfidie et ruine de la religion catholique, au cas qu'il vint à impétrer extérieurement son absolution, les François sont tenus et obligés en conscience de l'empêcher de tout leur pouvoir de parvenir au gouvernement du royaume très chrétien, et de ne faire aucune paix avec lui nonobstant ladite absolution, et quand ores tout autre légitime successeur de la couronne viendrait à décéder ou quitter de son droit; et tous ceux qui lui favorisent font injure aux canons, sont suspects d'hérésie et pernicieux à l'Église, et comme tels doivent être soigneusement repris et punis à bon escient.»

«Or, tout ainsi comme ceux Qui donnent aide ou faveur en quelque manière que ce soit audit Henri, prétendant au royaume, sont déserteurs de la religion et demeurent continuellement en péché mortel; ainsi ceux qui s'opposent à lui par tous moyens à eux possibles, mus du zèle de religion, méritent grandement devant Dieu et les hommes; et comme on peut à bon droit juger qu'à ceux-là, étants opiniâtres à établir le royaume de Satan, la peine éternelle est préparée; ainsi peut-on dire avec raison que ceux ici seront récompensés au ciel du loyer éternel s'ils persistent jusqu'à la mort, et comme défenseurs de la foi, emporteront la palme de martyre.»

Cette décision fut aussitôt imprimée, publiée et envoyée partout avec une lettre que les bourgeois de Paris adressaient à tous les catholiques des villes enrôlées dans le parti de la Sainte-Union. Ils les exhortaient à souffrir, à leur exemple, le feu, le glaive, la famine et toute autre extrémité, plutôt que de subir le joug d'un prince hérétique ou fauteur d'hérésie.

La solution donnée par la Sorbonne et la lettre des bourgeois de Paris étaient aussi hostiles à Mayenne qu'à Henri. Le parti espagnol, soutenu des Jésuites, des Capucins et des Seize, prenait le dessus sur la maison de Guise, qui voyait chaque jour diminuer sa popularité. Mayenne cependant dissimula, et feignit d'approuver la décision de la Sorbonne. «Le roi d'Espagne, disait-il, ne pourra s'empêcher maintenant de nous secourir; les parisiens seront obligés de lutter jusqu'à l'extrémité contre Henri de Navarre; et les villes unies où le Tiers-État dominait et qui ne voulaient pas se soumettre à mon autorité, devront nous venir en aide.»

Mais il n'était satisfait qu'en apparence; en secret, il favorisait Villeroy, le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon, qui voulaient travailler à la paix avec le roi.

La décision de la Sorbonne eut beaucoup d'influence sur le peuple, qui commençait à souffrir et à murmurer. Le Légat et l'ambassadeur d'Espagne distribuèrent en même temps de fortes aumônes et on prit tous les ornements d'argent des églises, *hormis ceux qui esloient nécessaires au service divin*, pour payer les soldats de la Ligue. Enfin, pour ranimer l'enthousiasme du peuple, les moines eurent la singulière idée de faire une procession d'un genre tout nouveau. Ils s'adjoignirent quelques prêtres et étudiants, prirent des armes et se rendirent aux Augustins. «Rose, évêque de Senlis, estoit à la tête comme commandant et premier capitaine, suivi des ecclésiastiques marchant de quatre en quatre. Après étoit le prieur des Chartreux, avec ses religieux; puis le prieur des Feuillants, avec ses religieux; les quatre Ordres mendiants, les Capucins, les Minimes, entre lesquels il y avoit des rangs des écoliers. Les chefs de ces différents religieux portoient chacun d'une main un crucifix et de l'autre une hallebarde; et les autres des arquebuses, des pertuisanes, les dagues et autres diverses espèces d'armes que leurs voisins leur avoient prêtées. Ils avoient tous leurs robes retroussées et leurs capuchons abattus sur les épaules plusieurs portoient des casques, des corselets, des pétrinals. Hamilton, Écossais de nation et curé de Saint-Côme faisoit l'office de sergent et les rangeoit; tantôt les arrêtant pour chanter des hymnes, et tantôt les faisant marcher; quelques fois il les faisoit tirer de leurs mousquets. Tout le monde accourut à ces spectacles nouveaux, qui représentoient, à ce que les zélés disoient, l'Église militante. Le Légat y accourut aussi et approuva par sa présence une montre si extraordinaire et en même temps si risible; mais il arriva qu'un de ces nouveaux soldats, qui ne savoit pas sans doute que son arquebuse étoit chargée à balle, voulut saluer le Légat, qui

étoit dans son carrosse avec Panigarole, le Jésuite Bellarmin et autres Italiens, tira dessus et tua un de ses ecclésiastiques, qui étoit son aumônier. Ce qui fit que le Légat s'en retourna au plus vite, pendant que le peuple crioit tout haut que cet aumônier avait été fortuné d'être tué dans une si sainte action.»

Les Jésuites ne parurent pas à cette procession. Par système, ils n'ont jamais voulu se mêler, dans les cérémonies publiques, avec les autres ordres religieux, pour la plupart desquels ils ont toujours eu le plus grand mépris; et s'ils ont souvent dirigé pour les autres certaines solennités moins religieuses que superstitieuses, ils ont toujours témoigné, dans leurs maisons, un grand éloignement pour ce qui tient au culte public et même pour les offices de l'Église. Il n'est donc point étonnant qu'ils n'aient pas assisté en corps à la procession de la Ligue. Leurs amis et affiliés la dirigeaient à leur place.

Malgré tous les moyens employés pour exciter le fanatisme du peuple, l'enthousiasme durait peu, à cause de la famine qui se faisait sentir d'une manière horrible. Les dons particuliers ne suffisaient plus; avec l'argent on ne pouvait se procurer les choses les plus nécessaires à la vie.

Le 15 juin 1590, Medoze, ambassadeur d'Espagne, dans un conseil que l'on tint pour aviser aux moyens d'alimenter le peuple, «fit ouverture d'un moyen étrange et duquel on n'avoit jamais ouï parler, qui étoit de faire passer sous la meule et par le moulin les os des morts qui étoient aux Innocents de Paris et les réduire en poudre, pour d'icelle trempée et mollifiée avec de l'eau en faire du pain, qui pourroit servir pour nourrir ceux qui n'avoient point de bled ni moyen d'en avoir.»

On ne pouvait pousser plus loin l'impudeur elle fanatisme. Les Jésuites n'auraient-ils pas dû inspirer un peu plus d'humanité au représentant de leur roi Philippe II, qui étoit leur intime confident ?

Le 20 juin, le blé manqua totalement, elle peuple n'avait plus pour nourriture que de la bouillie faite avec du son d'avoine. Le 24, l'archevêque de Lyon et l'ambassadeur d'Espagne, passant devant le palais, y trouvèrent une foule considérable *criant la faim*; ils lui firent jeter de l'argent. Ce n'est pas de l'argent qu'il nous faut, criaient ces pauvres gens, c'est du pain. L'archevêque de Lyon fut mu de ces lamentations et courut aussitôt vers les officiers de police pour leur faire comprendre qu'il étoit absolument nécessaire de pourvoir aux besoins du peuple. Sur-le-champ ils furent publiés à son de trompe que tous les curés, marguilliers des paroisses, supérieurs de couvents et communautés eussent à se trouver le lendemain au palais. Ils s'y trouvèrent et on leur demanda de contribuer au soulagement des pauvres, en argent ou en grain. Quelques-uns voulurent faire des observations et demandèrent quelque ajournement; mais le duc de Nemours, gouverneur de la ville, dit que la nécessité requérait de prendre une décision sur-le-champ; on ordonna aussitôt une visite dans toutes les maisons ecclésiastiques séculières ou régulières.

Le lendemain 26, on commença cette visite. Ce jour-là, le recteur du collège des Jésuites, appelé Tyrius, alla chez le Légat, accompagné du Père Bellarmin, pour le supplier d'exempter sa maison de la visite qu'on venait de prescrire. Le prévôt des marchands, qui étoit présent, répondit de manière à être entendu de tous : «Monsieur le recteur, votre prière n'est civile ni chrétienne. N'a-t-il pas fallu que tous ceux qui avoient du bled l'ayeit exposé en vente, pour subvenir à la nécessité publique ? Pourquoi seriez-vous exempt de cette visite ? votre vie est-elle de plus grand prix que la nôtre ?» Cette réponse couvrit le recteur de confusion.

La maison des Jésuites fut visitée comme les autres. «On y trouva quantité de bled et du biscuit pour les nourrir plus d'un an; quantité de chair salée, des légumes, du foin, et autres vivres, en plus grande quantité qu'aux quatre meilleures maisons de Paris. Chez les Capucins, on trouva du biscuit en abondance ; enfin, dans toutes les maisons des ecclésiastiques, on trouva des provisions au delà de ce qui leur étoit nécessaire pour la demi-année.»

Tandis que les Ordres mendiants étoient si bien pourvus, le peuple se nourrissait de la viande des chats et des chiens, des ânes et des mulets. «On voyait aux coins des rues, dit Pierre de l'Estoile, des *marmitées* de ces mets dégoûtants et de grandes chaudières de bouillie d'avoine. On se battoit à qui en auroit.» La plupart ne pouvaient rien avoir et étoient contraints de chasser aux chiens et de manger des herbes crues. Le peu de provisions qu'on apportait à la ville étoient achetées à des prix fabuleux; les plus riches eux-mêmes ne trouvaient presque rien à acheter avec leur argent.

Les sermons seuls étoient à bon marché. «On y repaissoit le pauvre monde affamé, de vent, c'est-à-dire de baies et menteries; lui donnant à entendre que c'étoit chose agréable à Dieu de mourir de faim, voire et qu'il valoit mieux tuer ses propres enfants, n'ayant de quoi leur donner à manger, que de recevoir et reconnaître pour roi un hérétique; qui étoit tout l'Évangile qui se prêchoit en ce temps à Paris, selon les billets que Mme de Montpensier envoyoit aux prédicateurs pour l'Évangile de chaque jour.» Ce sont les paroles de Pierre de l'Estoile.

Ces abominables enseignements portèrent leurs fruits : des gens tuèrent leurs enfants et en salèrent la chair pour s'en nourrir. À la fin de juillet, le peuple ne trouvait plus rien absolument dans la ville; il avait mangé jusqu'à la poussière faite avec les os des morts et des pierres d'ardoises pilées et délayées dans de l'eau. Le projet de Medoze avait été mis à exécution. Les bourgeois demandaient à se rendre; les pauvres se répandaient dans la campagne; mais les troupes de Henri IV les faisaient rentrer dans la ville. On permit seulement à trois mille de quitter Paris.

On cherchait à encourager le peuple en lui faisant espérer du secours des Pays-Bas. Mayenne, qui s'était arrêté à Meaux à son retour de cette province, l'annonçait souvent; mais ses promesses avaient été suivies de si peu de résultat qu'on n'y croyait plus. Le 2 août, le duc de Nemours tint une assemblée générale dans laquelle, après plusieurs séances et délibérations, on décida, pour contenter le peuple et le faire patienter, que le cardinal de Gondî et l'archevêque de Lyon iraient trouver Henri et Mayenne, afin d'aviser aux moyens de rendre la paix au royaume *avec l'honneur de Dieu et la sûreté de la religion catholique apostolique et romaine*. Mais comme la Sorbonne jésuitique avait chargé de ses anathèmes et damné sans miséricorde ceux qui travailleraient à un accommodement avec Henri, les deux députés demandèrent au Légat de faire publier une décision contradictoire. Celui-ci assembla, en conséquence, chez lui, quelques prélats et théologiens et leur posa cette question :

«La ville de Paris étant dans une nécessité telle qu'il faille qu'elle se rende à un roi hérétique à certaines conditions, les hommes ecclésiastiques qui se rendront vers ce roi avec l'intention de le convertir, ou du moins d'obtenir de meilleures conditions pour la religion catholique, encourront-ils les censures portées par la bulle de sa Sainteté Sixte-Quint, en date du 5 des ides de septembre 1585 ?»

L'assemblée adressa cette solution au Légat :

«L'art du Seigneur 1590, le troisième jour d'août, la question précédente ayant été adressée à de vrais théologiens par très illustre Henri cardinal Cajetan, Légat en France; nous soussignés, assemblés dans le palais du dit Légat, après avoir très bien examiné et discuté la chose, avons répondu négativement : les hommes ecclésiastiques qui, dans la nécessité ci-dessus dite, et par le susdit motif, se rendent vers un roi hérétique, n'encourent pas les censures de la susdite bulle.» Ont signé Frère François, évêque d'Asti, Robert Bellarmin, Félix Vincent, Jacques Tyrius; ces théologiens appartenaient à la Compagnie des Jésuites, excepté l'évêque d'Asti. Les contradictions étaient pour eux sans conséquence, comme nous l'avons déjà remarqué.

Forts de cette solution, Gondî et d'Épinac sortirent de Paris pour remplir leur mission. Ils virent Henri et Mayenne et obtinrent une suspension d'armes. Ceux qui les avaient envoyés n'avaient pour but que de gagner du temps, car ils savaient que les Espagnols approchaient. Enfin le secours si souvent promis arriva et arrêta pour quelque temps les négociations. Le duc de Parme, la tête d'une armée espagnole, s'approchait de Paris. Henri, qui depuis quelques jours, laissait sortir de la ville tous ceux qui voulaient chercher ailleurs un asile, leva le siège, réunit ses troupes et marcha à la rencontre du duc de Parme pour lui livrer bataille. Celui-ci la refusa. Les armées restèrent sept jours en présence Henri, pendant ce temps-là, envoya quelques troupes pour surprendre Paris du côté du faubourg Saint-Jacques. Les Jésuites, qui avaient leur collège dans ce quartier et faisaient la garde sur les murs, donnèrent l'alarme et tuèrent trois royaux qui étaient déjà montés sur la muraille. Henri, ne pouvant tenir longtemps la campagne avec une armée qu'il ne pouvait payer, partagea ses troupes et les envoya par parties, en Touraine, en Normandie, en Champagne, en Bourgogne et dans quelques places fortes des environs de Paris. Mayenne n'ayant plus d'ennemi à combattre, fit son entrée à Paris suivi des Espagnols. «Les Parisiens ne témoignèrent pas grande joie et se regardoient d'un oeil plus triste que joyeux, étant encore combattus de la faim et plus touchés des maux qu'ils avoient endurés que de bonne espérance pour l'avenir.»

Quelques jours avant l'entrée de Mayenne à Paris, on avait reçu la nouvelle de la mort du pape Sixte-Quint, décédé le 28 août. Ce pape avait changé d'opinion, vers la fin de sa vie, touchant les affaires de France. La bataille d'Ivry surtout lui avait ouvert les yeux. Lorsqu'il en avait reçu la nouvelle, il avait fait venir Luxembourg et s'était curieusement informé auprès de lui du caractère du roi. L'ambassadeur avait saisi avec empressement cette occasion de parler de la générosité, de la clémence et de l'humanité de Henri. Après l'avoir longtemps écouté, le pape laissa échapper cette parole : «Puisqu'il est de ce caractère, je me repens de l'avoir excommunié; mais il l'était déjà avant que j'aie lancé ma bulle.»

Luxembourg avait emmené avec lui à Rome «maître Hugues de Lestre, homme très éloquent en la langue latine, et bien versé aux affaires d'État.» Sixte l'ayant entendu parler des affaires de France, en fut tellement satisfait, qu'il voulut l'entendre encore, mais en plein Consistoire. Olivarès, ambassadeur d'Espagne à Rome, les agents de la Ligue et surtout le cardinal de Pelvé, employèrent tous les moyens pour empêcher cette audience solennelle; mais Sixte avait une volonté de fer, et ils furent obligés de subir le discours de maître Hugues de Lestre. Plusieurs cardinaux, qui jusqu'alors avaient été trompés par les ligueurs, changèrent ouvertement d'opinion, et le pape lui-même répondit aux cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, qui suivaient le parti de Henri et lui avaient écrit sur les affaires de France. L'ambassadeur d'Espagne témoigna alors une si vive irritation, qu'il déclara au pape que si, pour le bien de la religion catholique, il ne chassait pas Luxembourg de Rome, le roi, son maître, lui ferait la guerre, à lui pape, et le déposerait «par un concile qu'il feroit tenir on ses royaumes et pays.» Après cette bravade, Olivarès quitta Rome et y fut remplacé par le duc de Cesse, «qui y vint exprès pour empêcher que l'on ne reçût le roi Henri IV au giron de l'Église, quoi qu'il s'y réduisît, et pour faire sortir M. de Luxembourg de Rome.» Il somma, en outre, le pape de donner des secours d'argent à la Ligue et d'excommunier tous les *catholiques royaux*. Sixte lui répondit qu'il n'en ferait rien. Quelques cardinaux avaient été choisis pour être arbitres de ce

différend, lorsque le pape mourut. Nous reviendrons sur quelques circonstances de sa mort et sur ses sentiments à l'égard des Jésuites.

Luxembourg revint en France après avoir écrit au Conclave des lettres qui ne furent même pas reçues.

Les agents de la Ligue à Rome tenaient leurs amis de Paris au courant des opinions de Sixte-Quint, et leur envoyaient les pamphlets qu'ils publiaient contre lui. Aussi dès que sa mort fut connue à Paris, Christophe Aubry, curé de Saint-André-des-Arts, osa dire du haut de la chaire que cette mort était un grand bien et un miracle. «Dieu, s'écria-t-il, nous a délivrés d'un méchant pape et politique, lequel, s'il eût vécu plus longuement, on eût été bien étonné d'ouïr prescher à Paris contre le pape et toutefois, il l'eût fallu faire.»

Cet aveu mérite d'être enregistré. Les Jésuites et les ultramontains n'ont jamais exalté que les papes qui ont obéi à leurs inspirations. Pour les autres, ils les ont persécutés sourdement, entravés, calomniés. On dit même qu'ils en ont empoisonné plusieurs. Nous examinerons les preuves sur lesquelles ces faits sont appuyés.

Le Légat Cajetan profita de la mort de Sixte-Quint pour quitter la France. Il alla à Corbeil saluer les ducs de Mayenne et de Parme, et leur dire qu'il devait se rendre à Rome pour l'élection du nouveau pape. «Mais, en effet, c'était pour ne tomber plus aux fatigues qu'il avoit eues depuis qu'il étoit venu en France, où il ne fit rien de ce qu'il s'étoit proposé, et fut peu heureux en son voyage.»

Lorsque Paris était étroitement serré par les troupes du roi, Cajetan avait obtenu un passeport pour aller trouver Pisani, qui était arrivé de Rome quelque temps auparavant. Le bruit avait couru alors que c'était pour traiter d'une suspension d'armes; mais ceux qui étaient mieux informés disaient qu'il n'avait eu d'autre but, dans cette entrevue, que d'avoir des nouvelles de Rome. Le changement qui s'était opéré dans la politique du pape à l'égard de la France lui inspirait sans doute les plus vives inquiétudes. Cajetan avait si grand peur des *royaux* qu'on fut obligé de le conduire avec une petite armée jusqu'aux frontières de Suisse. Il laissa en France Philippe Sega évêque de Plaisance, avec la qualité de vice-Légal. Mais le Parlement-Ligneur et les Seize refusèrent de lui reconnaître cette qualité, alléguant pour raison que, le pape étant mort, Cajetan n'avait pu déléguer personne. On ne donna donc provisoirement à Sega que le titre d'*agent de la cour de Rome*.

Cajetan apprit en route que Urbain VII avait été élu pape. En arrivant à Rome, il le trouva mort et Grégoire XIV sur la chaire de saint Pierre. Urbain VII avait promis, dit-on, aux agents de l'Union de se déclarer pour eux et de mettre à leur disposition tous les trésors amassés par son prédécesseur dans le château Saint-Ange. Grégoire XIV, qui avait depuis longtemps fait ses preuves en faveur de la Ligue, promit de lui donner de l'argent chaque mois. C'est pourquoi on chanta à Paris des *Te Deum*, pour remercier Dieu de son élection et de ses promesses.

Le duc de Parme avait alors quitté la France. Henri, après l'avoir harcelé jusqu'aux frontières de Flandres, était revenu sur Paris. Il serra la ville et essaya un jour de la surprendre au moyen de soldats déguisés en paysans et chargés de sacs de farine. Ce stratagème ne réussit pas, et les ligueurs établirent une fête annuelle pour perpétuer le souvenir de la *journée des farines*, où la Providence, disaient-ils, avait veillé sur eux. Mais leur parti n'en était pas moins en décadence. La faction composa des Seize, des Espagnols et des Jésuites, et celle de Mayenne, devenaient chaque jour plus hostiles, depuis surtout que ce dernier avait refusé de rétablir le conseil de l'Union et rejeté plusieurs demandes contenues en des Mémoires que le curé Boucher lui avait présenté au nom des Seize. Ce curé était le principal orateur de la faction espagnole; Rose, évêque de Senlis, l'était de la faction de Mayenne.

Rose prêchant, le 17 mars (1591), à Notre-Darne, osa dire : «Il nous faut avoir un roi, sans cela nous ne ferons jamais rien qui vaille; il en faut demander un à Dieu, non pas hérétique ni Béarnois (il s'en faut bien garder), ni aussi étranger ou Espagnol; mais un qui soit bon catholique du sang de France; il n'en faut point d'autre. Les autres prédicateurs brodèrent sur le même canevas pendant tout le carême; c'était le sujet prescrit sur les billets de Mme Montpensier à ses prédicateurs. Boucher, vraiment digne de porter un tel nom, engageait ses auditeurs à tuer tous les politiques. Le 13 mars, il fut plus cruel encore qu'à l'ordinaire. «Déjà plusieurs fois, dit-il, je vous ai exhortés à tuer et exterminer le Béarnois et les politiques, et vous n'avez pas tenu compte de mes paroles. Vous pourriez bien vous en repentir. Il est grandement temps de mettre la main à la serpe et au couteau, et jamais la nécessité n'en a été si grande.» Boucher était l'élève et le confident des Jésuites.

«Et encore que ses sermons ordinaires, dit Pierre de l'Estoile, ne fussent que de tuer, si est-ce que celui qu'il fit ce jour fut par-dessus les autres cruel et sanguinaire; car il ne prêcha que sang et boucherie, même contre ceux de la cour et de la justice qu'il crioit ne valoir rien du tout; excitant le peuple par gestes et paroles atroces à leur courir sus et à s'en défaire. Il dit aussi qu'il eût voulu avoir tué et étranglé de ses deux mains ce chien de Béarnois, et que c'étoit le plus plaisant et agréable sacrifice qu'on eût su faire à Dieu.»

Le dimanche 24 mars, les *billets* des prédicateurs de Paris contenaient que l'on avait reçu avis que le Béarnais inclinait à se faire catholique, «tellement que leur Évangile de ce jour fut aux fins de non recevoir ce relaps excommunié, quelque bonne mine qu'il fît; et tout fruit qu'on recueillit ce jour de leur doctrine fut un

magasin d'injures qu'ils vomirent contre le roi. Le curé de Saint-André-des-Arts (Christophe Aubry), l'appela fils de p... et bâtard; Boucher l'appela le dragon roux, duquel est fait mention dans l'Apocalypse; dit que sa vieille mère étoit une vieille louve ...

Lucain (docteur de Sorbonne dit qu'il savoit de bonne part que ceux de Tours et principalement ceux de son beau Parlement, le sollicitoient fort de se faire catholique, lui remontrant que c'étoit l'unique moyen qu'il avoit de ruiner la Ligue, et qu'il savoit de bonne part qu'un des favoris du Béarnois avoit dit depuis huit jours ces mots : «Que le roi fasse le catholique seulement six mois, et qu'il s'assure, comme on le lui a promis, que six mois après il verra ruinée et exterminée toute cette racaille de Ligue.» Le Jésuite Commolet dit qu'il n'y avoit que les hérétiques et les politiques qui souhaitoient que Henri allât à la messe; «et que devant les bons catholiques ils ne l'appeloient que le roi de Navarre; mais en derrière, quand ils se trouvoient avec ceux de leur farine, qu'ils l'appeloient à pleine bouche le roi. Que l'un et l'autre langage étoit une vraie marque de politique, pour ce que l'appeler roi de Navarre, on savoit bien qu'il n'y avoit rien et que le roi d'Espagne le lui gardoit;¹³ et quant à la France, qu'il n'étoit roi que de quelques boues et fanges de la Beauce; l'appela chien, hérétique, tyran et meschant, et exhorta le peuple à ne l'appeler plus autrement. Rose (évêque (le Senlis) dit ce jour qu'il avoit eu certain avis, et de bonne part, qu'on ne parloit à la cour du Béarnois d'autre chose sinon que le roi seroit bientôt catholique; et que ses courtisans, se moquant de ceux de Paris, disoient tout haut que ce seroit une messe qui leur coûteroit bien cher ... Maître Cueilli, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'appela ce jour : bouc puant, et dit, qu'il faisoit mine de vouloir revenir à la messe pour attraper les minons; mais qu'il s'en avoisit bien tard et qu'il n'étoit recevable sans en alléguer autres raisons que des injures, n'ayant en toute sa tête ledit curé autant de cervelle qu'il en faudroit pour frir un oeuf.»¹⁴

Chavagnac, curé de Saint-Sulpice, fut le seul qui attaqua du haut de sa chaire les erreurs et les infamies de ces zélés qui *n'estoient qu'arbres secs bons à brûler*.

Le jour suivant, Boucher revint à ses dénonciations des politiques du Parlement et autres. Il conseillait de les tuer. Mayenne se contenta de leur envoyer des *lettres de cachet* pour les avertir qu'ils étoient interdits de *l'exercice de leurs estats*, qu'ils auroient à sortir sans délai de Paris et à se retirer dans les villes de l'Union. Le curé de Saint-Sulpice lui ayant été dénoncé, il le menaça, s'il ne s'amendait bientôt, de lui faire *prendre des pilures comme aux autres*.

Ce que disaient les prédicateurs des tentatives faites auprès de Henri pour lui faire abjurer le calvinisme étoit assez exact : nous avons déjà parlé des négociations que Villeroy conduisait dans ce but. Cet homme d'État continua ses démarches après le départ du duc de Parme, par ordre de Mayenne, mais inutilement. Mayenne n'en retira d'autre profit que de se rendre de plus en plus suspect aux Seize, qui correspondoient directement avec la cour de Rome et le roi d'Espagne, et cherchaient toujours à dominer le parti.

Parmi les catholiques qui suivaient le parti de Henri, plusieurs commençoient à manifester hautement leur mécontentement de voir les promesses du roi sans effet. Ils disaient «qu'ils avoient trop temporisé et trop longtemps supporté un roi huguenot au préjudice de leur conscience et qu'il le falloir supplier, voire même le sommer de se faire catholique dans un certain temps préfixe qu'ils lui prescrivoient; et à faute de ce faire, protester de l'abandonner; de se joindre à ceux de la Ligue, et tous ensemble procéder à l'élection d'un roi de leur religion, soit de princes de son sang, ou autres au refus de ceux-là.

Les protestants, de leur côté, se plaignaient de Henri, dont l'hésitation leur étoit suspecte. Ils le menaçaient dans le cas où il se ferait catholique, de ne poser les armes qu'après avoir obtenu les édits les plus avantageux et les garanties les plus fortes pour leur observation. Ils voulaient même déjà choisir, pour leur Église, un autre protecteur que lui. Ces exigences des deux partis opposés jetaient Henri en de grandes inquiétudes. «La plupart des zélés catholiques, disait-il à Sully, se lassent de la guerre et seroient à la fin gens pour se séparer de moi et faire un parti à part, ou se joindre avec ceux de la Ligue, avec lesquels ils ne cèlent point qu'ils compatiroient bien mieux qu'avec les huguenots.» Ce que craignait Henri ne tarda pas à s'effectuer. Des catholiques mécontents choisirent pour roi le cardinal de Bourbon-Vendôme, de la branche

¹³ Le roi d'Espagne avait dépouillé le père de Henri IV de plus grande partie de la Navarre.

¹⁴ Quelques jours après, Henri ayant pris Chartres, les prédicateurs redoublèrent d'injures et d'excitations cruelles contre les politiques. Boucher dit comme à son ordinaire qu'il les fallait tous tuer et assommer. Selon Rose, un saignée de Saint-Barthelemy étoit nécessaire; Commolet dit que la mort des politiques étoit la vie des catholiques. Le curé de Saint-André proposa de se mettre à la tête de ceux qui voudraient égorger les politiques. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois proposa de se saisir de tous ceux qu'on verrait rire, parce que évidemment ils seraient politiques. Le curé de Saint-Gervais proposait de les jeter à l'eau. Les Jacobins de 1793 firent-ils, dans leurs clubs, des motions aussi horribles que les Jésuites et leurs amis ? Les Seize firent retomber sur Mayenne la prise de Chartres et disaient que ce n'étoit qu'un gros pourceau, qui s'endormait auprès sa ... et qui étoit content pourvu qu'il eût le ventre à table et écuelle bien profonde.

des Condé, et formèrent ce qu'on appela le *tiers-parti*. Le cardinal de Vendôme écrivit au pape pour lui demander aide et protection. Jean Touchard, abbé de Belloc, et Jacques Duperron l'entretenaient surtout dans ses étranges prétentions. Afin d'ôter à ce parti les moyens de lui nuire, Henri feignit de tout ignorer et pria le cardinal de Vendôme de le venir trouver à Mantes. Il le reçut avec de grands honneurs, ainsi que ses principaux partisans, qu'il chercha à s'attacher par ses bienfaits. Après leur arrivée, Henri assembla un conseil où ils furent admis. Plusieurs prélats, qui n'étaient point de la faction de Vendôme, y furent aussi invités. On proposa d'abord de révoquer les édits que la ligue avait extorqués à Henri III et de faire une déclaration en faveur des protestants, pour confirmer les édits de pacification et pour affermir la paix du royaume. Le cardinal de Vendôme s'y opposa et crut rompre la délibération en se retirant. Aucun des prélats qui assistaient au conseil ne le suivit; la déclaration fut adoptée et enregistrée au Parlement séant à Tours.

On dressa en outre, dans la même assemblée, une autre déclaration fort énergique contre le Monitoire que Grégoire XIV venait de lancer contre Henri et ses partisans. Ce pape avait reçu des lettres de la part de la faction des Seize qui s'accordaient parfaitement avec les renseignements que lui donnait à Rome le légat Cajetan. Ce fut en vain que Luxembourg essaya de l'éclairer par une fort belle lettre qu'il lui écrivit au nom des catholiques qui suivaient le parti de Henri. Grégoire répondit par deux Monitoires qu'apporta en France le nonce Landriano: l'un était adressé à toutes les personnes ecclésiastiques, l'autre aux princes, seigneurs et tous autres qui suivaient le parti de Henri. Grégoire ordonnait aux ecclésiastiques, sous peine d'excommunication et de suspense, de quitter ce parti dans le délai de quinze jours; il faisait les plus grandes menaces aux autres. Dans les deux Monitoires, Henri était déclaré hérétique relaps, persécuteur de l'Église, excommunié, privé de ses royaumes et de tous ses domaines.

Grégoire envoya en outre un bref à Sega, vice-légat en France, pour lui enjoindre de travailler à l'élection d'un roi catholique. Sega annonça officiellement que bientôt la France jouirait de la paix sous le règne du roi qui serait élu. L'ultramontanisme croyait à son triomphe.

En même temps que le pape répondait par ces Monitoires à la lettre des catholiques royaux, il adressait à la faction fanatique des Seize un bref flatteur. Nous en donnerons quelques extraits conformes à la traduction qu'on en fit alors :

«Grégoire, pape quatorzième, à mes fils bien-aimés les gens du conseil des seize quartiers de la ville de Paris.

Bien aimés, le salut et bénédiction apostolique vous soient donnés.

Nous avons reçu vos lettres, et volontiers les avons lues; car autre nouvelle ne pourroit plus agréable parvenir jusqu'à nous que d'entendre comme, sous la protection de Dieu, vous avez été délivrés de ce long et fâcheux siège; et qu'ayant beaucoup travaillé, beaucoup souffert et porté de mémoires et autres charges et incommodités pour la défense de la foi catholique. Vous êtes maintenant soulagés et échappés du danger.» Après avoir exhorté les Seize à la constance et leur avoir annoncé des secours, le pape continue ainsi : «Nous avons fort agréable ce que nous écrivez des louanges de notre bien aimé fils Henri, cardinal Cajetan, en partie pour la considération de ses mérites, s'étant fort bien et louablement acquitté de la charge apostolique qui lui étoit commise du Saint-Siège, en partie en contemplation et faveur de tout le royaume, lequel, avec instance merveilleuse, il continue nous recommander.»

Grégoire finit son bref par ces conseils :

«Vous devez dépouiller toutes affections terriennes, mettre en arrière tout appétit et espérance de gain et profit particulier; ne respirer en vos âmes, ne porter en vos coeurs, ne vous proposer devant les yeux que la religion de la foi et de l'Église catholique, de laquelle dépend toute votre prospérité, voire tout votre bien-être; composer toutes divisions, accorder tous discords particuliers, ou, pour le moins, les déposer et remettre jusqu'à ce qu'ayez obtenu un roi très chrétien et vraiment catholique, sous l'ombre duquel vous puissiez jouir d'un heureux repos et sous la conduite duquel vous puissiez symboliser en même affection et volonté.»

Cette approbation de Rome redoubla encore la fureur des Seize. Henri fit dresser, comme nous l'avons dit, dans l'assemblée de Mantes, une déclaration fort énergique contre les Monitoires du pape. Il y expose que, dès son avènement à la couronne, il avait donné aux catholiques l'assurance de respecter la liberté de leur culte et de se faire instruire de leur religion; que la Ligne par conséquent n'a pas véritablement un motif religieux, mais politique, puisque les catholiques avaient toutes garanties de liberté et de protection. Le pape Sixte-Quint le comprit très bien à la fin de son règne; mais son successeur, sur une simple dénonciation des Ligueurs, a lancé contre lui des Monitoires qui ne tendent à rien moins qu'à le faire considérer comme un ennemi de l'Église, ce qui est de toute fausseté; et afin de prouver, il fait les déclarations suivantes :

«Nous déclarons de rechef par ces présentes, et conformément à notre précédente déclaration, protestons devant Dieu, que nous ne désirons rien tant que la convocation d'un saint et libre Concile ou de quelque assemblée notable suffisante pour décider les différends qui sont au fait de la religion catholique, pour laquelle nous recevons toujours en notre particulier toute bonne instruction;

Promettons et jurons de vouloir conserver la religion catholique, apostolique et romaine et tout l'exercice d'i-celle, en toutes ses autorités et privilèges, sans souffrir qu'il y soit rien changé, altéré ou attenté, selon qu'il est plus amplement porté par notre précédente déclaration que nous confirmons, approuvons et ratifions par ces présentes;

Et pour le regard de l'entreprise faite par le nonce, combien que les fautes qui sont en la cause soient si évidentes qu'elles rendent toute la procédure nulle et de nul effet et valeur, nous avons résolu de mettre tout ce fait à la justice ordinaire pour y procéder selon les lois et coutumes du royaume.

A ces causes, nous mandons aux gens tenant nos cours de Parlement qu'ils aient, sans intermission et délai, à procéder contre ledit nonce et ce qui a été exécuté par lui en ce royaume.

Exhortons aussi les cardinaux, archevêques, évêques et autres prélats de ce royaume d'eux assembler promptement et aviser à se pourvoir par les voies de droit, et selon les saints décrets et canons, contre lesdites monitions et censures indûment obtenues et exécutées.»

Le jour même où le pape écrivit son bref à la faction des Seize, il fit son neveu Hercule Sfondiate duc de Monte-Marcian, lui remit le bâton de général de l'armée qu'il envoyait à la Ligue, et bénit pour lui deux étendards sur l'un il avait mis pour devise : *Haec est victoria quæ vincit mundum fides nostre*;¹⁵ sur l'autre : *Dexiera Domini fecit virtutem, dextera Domini exaltavit me*.¹⁶

Le roi d'Espagne et le duc de Savoie armaient comme le pape en faveur de la Ligue. Henri appela à son secours l'Angleterre et l'Allemagne. Le duc de Parme entra de nouveau en France; aidé de l'armée italienne, il fit lever le siège de Rouen et s'en retourna aux Pays-Bas. Les disguières, qui soutenait courageusement en Dauphiné le parti du roi, battit le duc de Savoie. Henri poursuivit ses conquêtes et, à la fin de l'année 1591, il serra de plus près Paris. Depuis qu'il avait levé le siège de cette ville, il la tenait bloquée à distance, et on ne pouvait que difficilement l'approvisionner.

La faction des Seize cherchait par tous les moyens à y entretenir le fanatisme. La fuite du jeune duc de Guise, prisonnier à Tours depuis la mort de son père, vint raviver ses espérances. Ces hommes atroces devinrent plus fiers à l'égard de Mayenne, auquel ils adressèrent de nouveau des demandes qui restèrent sans effet. Ils écrivirent en même temps au roi d'Espagne pour lui témoigner tout le désir qu'ils avaient de voir bientôt le jeune Guise, marié à l'infante sa fille, monter sur le trône de France. Le parti espagnol espérait, par ce nouveau système, se concilier ceux des Ligueurs qui refusaient de se soumettre à un prince étranger.

Mayenne n'était pas alors à Paris. Les Seize en profitèrent pour organiser une émeute contre le Parlement, qui mettait quelque obstacle à leurs projets. Le président Brisson fut pendu avec quelques autres suspects; Boucher, curé de Saint-Benoît, colporta dans Paris un projet de nouveau Parlement dans lequel il y aurait eu une chambre, ardente, espèce de Comité de salut public qui aurait en toute mission de rechercher les suspects. Le curé de Saint André-des-Arts, avec quelques autres fanatiques comme lui, avait même dressé à l'avance cette liste de suspects et après chaque nom avait spécifié la peine qui devait lui être appliquée, par une de ces trois lettres: P., D., C.. Ce qui signifiait: *Pendu, dagué, chassé*. Les Jésuites et leurs amis étaient des révolutionnaires qui ne reculaient, comme on voit, devant aucun excès.

Moyenne arriva enfin à Paris, montra quelque vigueur et fit pendre quatre des Seize. Les prédicateurs en firent les martyrs. Mayenne comprenait que l'autorité lui échappait de jour en jour et que le jeune Guise était un antagoniste qu'il ne pourrait pas vaincre; il voyait, d'un autre côté, que Henri grandissait en puissance et tenait en échec le dernier boulevard de la Ligue; il pensa donc plus sérieusement à faire la paix, et Villeroy continua ses négociations; mais les prédicateurs de la faction des Jésuites déclamèrent comme des énergumènes contre cette paix que l'on voulait conclure. Le Jésuite Commolet prêchait avec d'autant plus d'ardeur, que la Compagnie, déjà si détestée auparavant en France, s'était fait, pendant les fureurs de la Ligue, un plus grand nombre d'ennemis. La paix se présentait pour elle pleine de dangers.

Clément VIII, qui avait succédé à Grégoire XIV, trompé par les Jésuites et par le légat Cajetan, se refusait à toutes les ouvertures que faisait Henri pour son retour à l'Église; il avait envoyé à Segna un bref pour ordonner de nouveau à la France d'élire un roi catholique. On fut sourd à ces ordres. Un contre-parti puissant s'était organisé à Paris contre celui des Jésuites et des Seize. Il décida qu'il enverrait à Henri des députés pour le *semondre* de se faire catholique, afin qu'on pût le reconnaître pour roi. Les prédicateurs jésuites prirent alors les *semonneurs* pour texte de leurs discours. «Le premier novembre, notre maître Boucher, dit Pierre de l'Estoile, excommunia les *semonneurs* de sa paroisse, et leur interdit la communion. Le lendemain, qui étoit le jour des Morts, il prêcha qu'il y avoit des âmes embéguinées qui avoient été d'avis d'envoyer vers le Béarnois, et le recevoir au cas qu'il se fît catholique. Quant à lui, qu'il étoit bien d'opinion que le Béarnois conquît le royaume de paradis, s'il pouvoit, et qu'il en jouît; car, étant là, il ne tromperoit

¹⁵ Notre foi c'est la victoire qui soumet le monde.

¹⁶ La droite du Seigneur m'a donné du courage, la droite du Seigneur m'a exalté.

personne mais du royaume de France, qu'il n'étoit point d'avis qu'on l'y laissât entrer, pour ce qu'il pourroit tromper.»

«Rose prêcha, ce jour, qu'il falloit faire justice de ceux qui avoient été d'avis d'envoyer vers le Béarnois; et la-dessus se ruant sur les politiques, les priva du purgatoire et leur adjugea l'enfer.»

«Le 8 novembre, le curé de Saint-André, en son sermon, dit qu'il se falloit saisir des sermonneurs, et qu'ils ne valaient tous rien. Au contraire, le curé de Saint-Germain dit, ce jour, qu'il ne crieroit plus que les plus gens de bien de la paroisse étoient des sermonneurs et qu'ils avoient tous signé : non qu'il approuvât cela, mais bien étoit d'avis qu'on rompît le papier, et qu'on le brûlât et que jamais il n'en fût parlé. Et toutefois, le lendemain de la Toussaint, il avoit crié au feu et à l'eau contre eux, disant qu'il falloit tout jeter en la rivière. Voilà quelle étoit la tête et cervelle du personnage.»

Des ecclésiastiques et des moines s'assemblèrent alors et jurèrent de ne jamais reconnaître pour roi le Béarnais, quand bien même il se ferait catholique. La Sorbonne jésuitique publia une décision contre les sermonneurs, dans laquelle elle prétendait que leur demande inepte, séditieuse et impie, étoit contraire au droit divin, civil et canonique, à l'intention de Clément VIII, au serment de l'Union, à la gloire que Paris s'étoit acquise aux yeux de Dieu et des hommes, et qu'elle avoit été présentée à un juge incompetent, puisque le pape seul pouvoit en connaître. De là, les docteurs concluaient que les sermonneurs étoient de mauvais citoyens, inconstants, parjures, politiques, séditieux, perturbateurs du bien public, hérétiques, fauteurs suspects d'hérésie et excommuniés; qu'on devoit en conséquence les chasser de la ville de peur que ce brebis galeuses ne corrompissent le troupeau.

Les docteurs et prédicateurs présentèrent en outre, au duc de Mayenne une requête hardie dans laquelle ils demandoient que l'on renouvelât, entre les mains du légat, le serment de l'Union; qu'il fût fait défense de parler d'accord ou de composition avec le roi de Navarre; que l'on mît des confesseurs et prédicateurs dans les armées que les bénéfices fussent conférés selon les décrets du concile de Trente; que l'on assemblât les États-généraux dans le plus bref délai; que l'on prît des mesures contre la conspiration des politiques. Le conseil d'État ne répondit qu'à quelques-unes de ces demandes.

Cette réponse augmenta la colère des prédicateurs : «Ils entrèrent, dit Cayet, de fièvre en chaud mal, et se mirent tellement à détracter même M. de Mayenne, qu'il les eut en horreur comme aussi eurent tous les gens de bien du parti de l'Union.»

A dater de cette époque, l'influence des prédicateurs diminua de jour en jour avec celle des Seize. Les politiques publièrent contre eux des satires pleines d'esprit, entre autres la *Satire Ménippé*, qui couvrit de ridicule la Ligue et ses États-généraux. Dans cette satire célèbre, les traits les plus acérés sont lancés contre les Jésuites et le parti ultramontain, ou, comme on disoit alors, *transmontain*, qu'ils avoient formé. On avoit vu ce parti à l'oeuvre; il étoit permis de le juger. La froide cruauté, le ridicule, l'avarice et l'ambition étoient les traits principaux de son caractère, qui furent parfaitement esquissés par les auteurs de la *satire Ménippée*.

Le sac de doublons de Philippe il étoit le vrai mobile de la Ligue, pour laquelle le catholicisme n'étoit qu'un prétexte. Le caractère donné aux Jésuites dans la Satire, c'est la ruse au moyen de laquelle ils lançoient en avant une foule de niais qui servaient leurs desseins, en s'exposant plus qu'eux. Mais leur finesse n'étoit pas tellement déliée, qu'on n'aperçût pas leurs intrigues et leurs projets. Ils furent l'âme de la Ligue; personne ne s'y trompa, et ce fut avec justice qu'on leur attribua une large part de tous les crimes qui furent commis pendant cette triste époque. Ils dirigeaient surtout le parti espagnol, sous le manteau de la religion, par le moyen des Seize et de leurs élèves Boucher, Cueilley et autres; aussi disoit-on d'eux avec vérité :

Les docteurs de feinte Union
Pensent, par leur doctrine fole,
Du manteau de religion
Faire une cape à l'espagnole.

Dans les caricatures, les Jésuites, entourés de sorbonistes et de quelques autres religieux, cherchaient dans leurs bréviaires des textes contre la loi salique, afin de préparer les voies à l'infante d'Espagne. Pendant qu'ils se livraient à cet intéressant travail, une petite pluie d'or tombait sur eux, *aucuns desquels s'amusaient à la ramasser, et les autres en avoient déjà leurs capuchons remplis*. L'avarice des Jésuites se montra à nu dans ces circonstances. Leur esprit d'envahissement n'échappa point à la critique. On leur adressa ce sonnet :

Sainte société dont on a fait élite
Pour montrer aux humains les mystères cachés,
Pour réparer tes maux dont ils sont entachés.
Et pour remettre sus notre Église détruite.

Mignons de Jésus Christ, qui par votre mérite,

Avez déjà si bien amorcé nos péchés
Que l'on se peut vanter que là où vous pêchez,
Pour un petit poisson vous tirez une truite.

Secrétaires de Dieu, l'Église et les humains,
Et Dieu et Jésus Christ vous prient à jointes mains
De retirer vos rets hors de leur mer profonde.

Nous pourriez enfin, par votre feint esprit,
Pêcher, prendre, amorcer et bannir de ce monde,
L'Église, les humains, et Dieu et Jésus Christ.

Sur la caricature de la procession de la Ligue, un Jésuite était placé dans le lieu le plus apparent et indiquait au suisse le chemin qu'il devait suivre. On donnait ainsi à la compagnie sa véritable place, car c'est elle qui organisa la Sainte-Union et lui inspira son fanatisme. Ils dirigeaient tout par leurs *confréries du nom de Jésus*, dont les associés prenaient l'engagement de soutenir la Ligue, et de ne jamais reconnaître pour roi Henri de Navarre. La satire fait parler ainsi l'archevêque de Lyon, dans la parodie de son discours aux États de la Ligue :

«Continuez les confréries du nom de Jésus et du Cordon; car ce sont de bons colliers pour menus gens; de quoi nous chargeons l'honneur et conscience de nos bons pères les Jésuites, et leur recommandons aussi nos espions, afin qu'ils continuent de faire tenir sûrement de nos nouvelles en Espagne, et reçoivent aussi les mandats secrets de Sa Majesté Catholique, pour faire tenu aux ambassadeurs, agents, curés, couvents, marguilliers et maîtres des confréries; et qu'en leurs particulières confessions, ils n'oublient pas de défendre, sur peine de damnation éternelle, de désirer la paix et encore plus d'en parler; ainsi faire opiniâtrer les dévots chrétiens au sac, au sang et au feu, plutôt que se soumettre au Béarnois, quand bien il iroit à la Messe,» comme il a donné charge à ses ambassadeurs d'en assurer le pape; mais nous savons bien le contre-poison si cela vient, et donnerons bien ordre que Sa Sainteté n'en croira rien, et, le croyant, n'en fera rien, et, le faisant, que nous n'en recevrons rien, si je ne suis cardinal.»

On ne pouvait mieux peindre les sentiments des Jésuites pendant la Ligue.

On leur donne ouvertement, dans les écrits satiriques du temps, une part directe à l'assassinat de Henri III. Ils se seraient entendus avec le prieur des Jacobins et madame de Montpensier pour gagner Jacques Clément et le décider au meurtre. On disait même tout haut qu'ils étaient prêts à fournir encore un moyen pour faire un second sujet *saint martyr* comme Jacques Clément, qui fut canonisé par la Ligue. Les motions les plus cruelles en faveur de la domination espagnole avaient pour principaux adhérents : «Ceux qui ne bougeoient des Jésuites, et qui n'alloient en confession nulle part ailleurs.»

Les apologistes des Jésuites ont prétendu que, pendant la Ligue, ils n'avaient pas été plus coupables que les docteurs de Sorbonne, les magistrats, les bourgeois, le peuple, les moines qui entrèrent dans la Ligue. Ils ont oublié de dire que les plus cruels Ligueurs étaient leurs amis, leurs disciples et qu'ils n'ont agi que sous leur inspiration; que la Compagnie doit porter la responsabilité des actes qu'elle inspira; que dans les faits les plus horribles, la plupart de ses membres ne se sont cachés dans l'ombre que pour mieux diriger leurs coups. Les Jésuites ont été les plus coupables des Ligueurs; ils ont inspiré les crimes et les théories les plus atroces pour mettre sur le trône de France un prince étranger et augmenter la puissance de leur Compagnie. Ce sont des faits que l'histoire impartiale doit enregistrer et flétrir. Malgré les efforts des Jésuites, la faction française de la Ligue l'emporta. Des conférences s'établirent entre les députés de cette dernière faction et ceux de Henri qui finit par abjurer, et qui rallia par là à son parti tous ceux qui détestaient le joug de l'étranger. Des négociations s'engagèrent entre la cour de France et le pape pour obtenir l'absolution du roi. Les Espagnols mirent tout en oeuvre pour les entraver. Les Jésuites Tolet et Possevin les favorisèrent. La Compagnie sut toujours tenir en réserve quelques-uns de ses membres pour les grandes occasions, afin de pouvoir désavouer les actes compromettants qu'on aurait à reprocher à ceux qu'elle aurait lancés en avant, et qui n'auraient pas agi avec assez de secret ou de prudence.

Cette politique peut être habile dans elle ne peut faire illusion à l'historien. Pendant ses négociations avec Rome, Henri, réconcilié solennellement à l'Église par les évêques de France, était couronné et entré à Paris le 22 mars (1594). Brissac, qui était gouverneur de la ville, et les principaux bourgeois et membres du Parlement, trompèrent adroitement les étrangers qui y tenaient garnison. Les mesures étaient si bien prises, que Henri y entra sans armes. Brissac, en le recevant, lui offrit une écharpe brodée et fut nommé sur-le-champ maréchal de France. L'Huillier, prévôt des marchands, remit à Henri les clefs de la ville; comme on répandit le bruit que les Espagnols voulaient faire quelque résistance, ce prince revêtit son armure; mais ces étrangers se trouvèrent heureux de pouvoir obtenir permission de se rendre en Flandres avec armes et bagages. Henri parcourut la ville, reçu partout avec enthousiasme par le peuple depuis longtemps fatigué du joug des Seize et des Espagnols. Après avoir visité les principaux quartiers, il quitta son armure et se dirigea



Henri IV entre à Paris

vers l'église Notre-Dame pour entendre la messe et rendre grâce à Dieu d'un si heureux succès. Six cents hommes marchaient devant lui, *traînant leurs piques en signe de victoire volontaire*; mille acclamations de joie sortaient de la foule et se mêlaient aux fanfares des instruments guerriers et aux accents solennels des cloches de Notre-Dame. L'archevêque et le doyen étant absents, le sieur de Dreux, un des archidiacres, s'avança au-devant de Henri jusqu'à la grande porte de l'église, se mit à genoux, lui présenta un crucifix en disant :

«Sire, vous devez bien louer et remercier Dieu de ce que, vous ayant fait naître de la plus excellente race des rois de la terre, vous ayant conservé votre honneur, ils rend enfin votre bien. Vous devez donc, en ces actions de grâce, avoir soin de votre peuple à l'imitation de Nostre Seigneur Jésus

Christ, duquel voyez ici l'image et potintraict, comme il a eu du sien; afin que par le soin que prendrez de lui en le deffendant et soulageant, l'obligiez d'autant plus à prier Dieu pour votre prospérité et santé, et que vous rendant bon roy, vous puissiez avoir un bon peuple.» Le roi répondit : «Je rends grâce et loue Dieu infiniment des biens qu'il me fait, dont je me ressens estre comme indigne, les recognoissant en si grande abondance que je ne scais véritablement comme je l'en pourrai assez remercier, mais principalement depuis ma conversion à la religion catholique, apostolique et romaine, et profession que j'en ay dernièrement faite, en laquelle je proteste, moyennant son aide, de vivre et de mourir. Quant à la défense de mon peuple, je y emploieray tousjours jusques à la dernière goutte de mon sang et dernier soupir de ma vie. Quant à son soulagement, je y ferai tout mon pouvoir et en toutes sortes, dont j'appelle Dieu et la Vierge, sa mère, à tesmoins.»

Après avoir dit ces paroles, le roi baisa le crucifix, entra dans l'église et s'agenouilla devant le grand autel. Il y entendit la messe, pendant laquelle on chanta le Te Deum, avec la musique des voir et des orgues. La publication de l'amnistie dans tous les quartiers de la ville couronna glorieusement cette journée.

Quelques Ligueurs voulurent faire de la résistance. Hamilton, curé de Saint-Côme, parut suivi de deux ou trois autres et armé d'une pertuisane. Dès qu'il sut au juste ce qui était arrivé, il s'évada et on n'entendit plus parler de lui. Pelvé, archevêque de Sens, un des principaux Ligueurs, était au lit malade. Quoiqu'on l'assurât de la part du roi qu'il ne lui serait fait aucun mal, il fut saisi d'un affreux délire, dans lequel il s'écriait sans cesse : «Qu'on le prenne ! qu'on le prenne !» Il mourut le lendemain. Le légat, qui avait reçu la même assurance que Pelvé, quitta Paris sans avoir voulu saluer le roi. Les plus fanatiques des Ligueurs, tels que Cueilly, Pelletier, Boucher et la plupart des prédicateurs qui avaient souillé la chaire chrétienne de leurs infâmes et horribles paroles, eurent ordre de quitter Paris. Quelques-uns s'amendèrent. Le Jésuite Commolet, qui avait réclamé du haut de la chaire un Aod pour tuer Henri, donna à ce prince les louanges les plus exagérées, dès qu'il le sut victorieux. Le peuple, confiant en la parole du nouveau roi, fit des feux de joie autour desquels les uns chantaient le Te Deum et les autres criaient *Vive le roi !* Antoine Loysel et Pierre Pithou rayèrent, par ordre de Henri, sur les registres du Parlement, tous les décrets rendus d'une manière illégale pendant la Ligue; la Sorbonne se hâta de biffer sur les siens les fameuses décisions dont nous avons parlé; le 22 avril, les docteurs, débarrassés de l'influence des affiliés des Jésuites, tinrent une assemblée solennelle pour jurer fidélité au roi et signer une déclaration dans laquelle il était dit :

«Comme ainsi soient que quelques-uns mal instruits et prévenus des sinistres opinions, se seroient malicieusement efforcés de jeter et semer plusieurs scrupules ès esprits des hommes, prétendant iceux que jaçoit que le roy, nostre Sire, ait embrassé fermentent et de bon coeur tous les pointcs que nostre mère sainte Église catholique, apostolique et romaine croit et tient, toutes fois nostre Saint-Père le Pape ne l'ayant jusqu'à présent admis publiquement et recogneu fils aîné de l'Église, il pouvoit sembler douteux à telles gens s'il faut cependant lui prester obéissance comme à son prince absolu, seigneur très clément et unique héritier du royaume : sur quoi après avoir meurement tenu conseil et rendu humbles grâces à Dieu et à toute la cour céleste pour une si manifeste conversion du roy et son zèle si ardent vers nostre mère sainte Église, dont nous sommes vrais tesmoins et oculaires, et pour ue si pacifique réduction de cette ville capitale de la France, nous sommes, tous de chaque Faculté et Ordre, unanimement et sans aucun contredict, tombés en cet advis et décret : que ledict seigneur roy Henry est légitime et vray roy très chrestien, seigneur naturel et héritier des royaumes de France et de Navarre, selon les lois fondamentales d'iceux, et que, par tous les sujets et habitants du pays, et ceux qui demeurent dans les bornes desdits royaumes et dépendances, luy doit estre rendue entière obéissance d'une franche et libérale volonté, et tout ainsi qu'il est commandé de Dieu, nonobstant que certains ennemis factieux, et du party d'Espagne, se

soient efforcés jusques à ce jour qu'il n'ait esté admis du Saint-Siège, et recogneu fils aîné et bien mérité de nostre mère sainte Église catholique; en quoy il n'a tenu ny ne tient audict sieur roy, qui s'en est mis en tout devoir, comme il est notoire à tout le monde, de notoiriété de faict permanent.»

Dans le reste de leur déclaration, les docteurs font serment de fidélité à Henri et retranchent du sein de l'Université ceux qui refuseront de suivre leur exemple :

«S'il se trouve quelques-uns réfractaires, disent-ils, nous les retranchons de notre corps comme abortifs, les avons privés et privons de nos privilèges et les detestons comme rebelles, ciminels de lèze-majesté, ennemis publics et perturbateurs.»

Après cette excommunication, les membres de l'université engagent tous les vrais Français et sincères catholiques à rendre comme eux leurs devoirs au roi. Parmi les docteurs qui s'étaient compromis pendant la Ligue, quelques-uns firent leur soumission; la plupart de ceux qui avaient donné les fameuses décisions contre Henri ne se trouvaient plus à Paris.

Les Jésuites et les Capucins furent les seuls entre tous les religieux qui refusèrent d'adhérer à cette déclaration. Surpris de la révolution dont ils étaient témoins et dans l'espoir qu'elle ne serait pas durable, ils déclarèrent qu'ils attendraient la décision du Pape pour prendre un parti. Ils se décidèrent enfin à se soumettre. On crut qu'ils n'avaient d'autre but que de cacher, sous cette feinte soumission, les desseins les plus perfides. Les faits nous diront que cette opinion était vraie.

En terminant ce récit trop rapide des horreurs de la Ligue, nous ferons observer que, dans cette triste époque, on voit l'ultramontanisme en action. Les Jésuites et les ultramontains, leurs affiliés, fiers de leurs succès et de leur influence sur la populace, ne dissimulent ni leurs théories sanguinaires, ni leurs projets antinationaux. Ils étaient fidèles à leurs principes. Si jamais le système ultramontain, aussi absurde qu'affreux et qui est la honte de l'Église catholique, parvenait à s'emparer du pouvoir, on verrait le même fanatisme et les mérites horreurs dissimulés sous le voile hypocrite du zèle pour la religion. L'hypocrisie et la cruauté sont les attributs nécessaires du système jésuitique ou ultramontain.

III

Repris du procès entre l'Université et les Jésuites. – Supplique le l'université. – Efforts des Jésuite, pour faire division. – Ils obtiennent de leurs amis de Sorbonne un décret favorable. – Il est regardé comme non avenu par le Parlement. – Procès. – Antoine Arnauld. – Notice sur cet avocat. – Son plaidoyer. – Plaidoyer de Louis Dollé. – Défense des Jésuites par le Père Barny, leur procureur. – Plaidoyer de Duret en leur faveur. – Ce que c'est qu'un Jésuite, d'après Jean Passerat. – Le procès reste en suspens. – Pourquoi. – Prévision du président Augustin de Thon. – Jean Châtel, ève des Jésuites, essaye d'assassiner Henry IV. – Les Jésuites impliqués dans cet attentat. – Arrêt contre eux et contre Chalet. – Les Pères Gueret et Hai condamnés au bannissement. – Le Père Guignard pendit en place de Grève. – Les Jésuites furent-ils légalement chassés de France ? – Opinion du chancelier de Cheverny. – La Pyramide de Jean Châtel. – Conjurations des Jésuites. – Edit d'expulsion publié par Henri IV. – Les Jésuites trouvent un refuge parmi les Ligueurs de Languedoc et de Guienne. – Ils y continuent leurs intrigues pour le roi d'Espagne. – Plusieurs feignent de renoncer à la Compagnie pour rester en France. – Arrêt du Parlement contre eux. – Affaire de Porsan.– Plaidoyer de l'avocat-général Marion contre les Jésuites. – Le Parlement condamne un pamphlet du Père Richeome contre l'arrêt d'expulsion. – Henry IV défend à ses ambassadeurs à Rome de négocier le rétablissement des Jésuites.

1594 – 1598

L'opposition désespérée que les Jésuites avaient faite à Henri IV parut favorable à l'Université pour reprendre contre eux le procès que l'influence de Catherine de Médicis et les circonstances avaient interrompu. Elle s'assembla, le 18 avril, pour aller en procession à la Sainte-Chapelle, en actions de grâce de l'heureux succès du roi, et pour délibérer sur la supplique de Laurent Bourceret, maître ès arts, qui demandait que «les Jésuites fussent appelés en justice, afin de les faire entièrement chasser.» La supplique de Bourceret fut accueillie; l'Université nomma des députés de chaque Faculté pour poursuivre le procès, de concert avec le recteur, Jacques d'Ambroise. En conséquence, elle dressa la requête suivante, qui fut présentée au Parlement :

«Supplient humblement les Recteur, doyens des Facultés, procureurs des Nations, supposts et escoliers de l'Université de Paris, disans que dès longtemps ils se sont plaints à la cour du grand désordre advenu en ladicte Université par certaine nouvelle secte, qui a pris son origine, tant en Espagne qu'ès environs, prenant la qualité ambicieuse de la Société du nom de Jésus, laquelle de tout temps, et nommément depuis ces derniers troubles, s'est totalement rendue partiale et factrice de la faction espagnole, à la désolation de l'Estat, tant en ceste ville de Paris que par tout le royaume de France et dehors, chose dès son advancement prévue par lesdicts supplians, et signamment parle décret de la Faculté de théologie qui fut lors interposé, portant que ceste nouvelle secte estoit introduicte pour enfreindre tout ordre, tant politique que hiérarchique, de l'Eglise, et nommément de ladicte Université, refusant d'obéir au Recteur, et encore aux archevesques, évesques, curés et autres supérieurs de l'Église. Or est-il qu'il y a trente ans passés que les supposts de ladicte prétendue Société de Jésus n'ayant encore espandu leur venin par toutes les autres villes de France, ains seulement dans cette ville, présentèrent leur requeste aux fins d'estre incorporés en ladicte Université, laquelle cause ayant esté plaidée, fut appointée au conseil, et ordonné que les choses demeureroient en estat, qui estoit à dire, que les Jésuistes ne pourroient rien entreprendre au préjudice dudict arrest; à quoy toutesfois ils n'ont satisfait, ains, qui plus est, meslant avec leurs pernicious desseins les affaires d'Estat, n'ont servy que de ministres et espions en France pour advantager les affaires de l'Espagnol, comme il est notoire à un chacun; laquelle instance appointée au conseil n'a point esté poursuivie, ny mesme les plaidoyers levés de part et d'autre, estant par ce moyen périé. Ce considéré, nosdicts sieurs, il vous plaise ordonner que ceste secte soit exterminée non seulement de ladicte Université, mais aussi de tout le royaume de France, requérant à c'est effet l'adjonction de M. le procureur général du roy, et vous ferez bien.

Les Jésuites essayèrent de mettre la division dans le corps de l'Université, dont plusieurs Ligueurs de leurs amis faisaient partie. Ils obtinrent un désaveu de quelques membres des trois Facultés de droit, de médecine et des arts, et même un décret rendu au nom de la Faculté de théologie et qui était ainsi conçu : «Le 9 juillet de l'an de grâce 1594, la Faculté de théologie de Paris estant légitimement assemblée dans la grande salle du collège de Sorbonne, ayant veu et entendu cette supplique présentée par les vénérables Pères de la Compagnie de Jésus à la susdicte Faculté; par cette supplique, ces Pères ont exposé que, dans les mois précédents, le vénérable Recteur de l'Université avoit déposé une requête à la cour suprême du Parlement tant en son nom qu'en celuy de toutes les Facultés, pour demander que toute la Société de Jésus fust expulsée de la France entière. Mais les Pères ont adjouté qu'il n'estoit pas croyable que la sacrée

Faculté eust donné son assentiment à ceste requeste et, en conséquence, ils ont supplié la susdite Faculté qu'il lui plust de déclarer par un acte public, qu'elle n'estoit nullement complice de la requeste et procez en question.»

«La Faculté, après meure délibération sur l'exposé des choses, a pensé que les susdicts Pères de la Compagnie de Jésus devoient, à la vérité, estre soumis aux règlements et discipline de l'Université, mais qu'on ne devoit nullement les chasser de France.»

Ce décret, adopté contrairement aux règlements, ne fut pas reconnu valable par le Parlement, et ce désaveu de quelques membres ex-Ligueurs ne put empêcher la poursuite comme faite au nom de toute l'Université.



Vendôme

Les Jésuites ayant échoué de ce côté, s'adressèrent au cardinal de Bourbon-Vendôme, neveu du vieux roi de la Ligue. Celui-ci les recommanda au protestant Sully, dont il connaissait l'influence sur l'esprit de Henri. Sully s'étant rendu chez le cardinal, qui était malade, celui-ci fit tous ses efforts pour le disposer en faveur des Jésuites. Il est important, lui dit-il, de ne pas user de violence à leur égard dans un temps où un si grand nombre de catholiques ne veulent pas croire à la sincérité de la conversion du roy.» Sully crut que l'intérêt de Henri voulait, en effet, qu'on épargnât les Jésuites, et il se fit leur avocat auprès de lui.

Le cardinal de Larochevoucauld voulut intervenir dans le procès, comme évêque de Clermont et successeur d'un évêque qui avait richement doté les Jésuites, afin de soutenir, comme une fondation de son siège épiscopal, le collège dit de Clermont. Le duc de Nevers essaya aussi d'entrer au procès, comme bienfaiteur des Jésuites; mais leurs demandes furent rejetées par le Parlement, qui fixa la cause au 12 juillet.

Les esprits étaient fortement émus par ce débat. Les Jésuites menaçaient de faire des révélations contre d'anciens Ligueurs qu'ils trouvaient parmi leurs juges; on racontait, l'un autre côté, tout ce qu'ils avaient fait eux-mêmes pendant la Ligue. Les menaces des Jésuites firent décréter le huis clos par le Parlement, sur la demande de Duret, avocat de la Compagnie. Henri crut devoir recommander aux magistrats la modération; il écrivit au chancelier de Heveruy, qui était partisan des Jésuites, une lettre dans laquelle il disait en substance :

«J'ai appris par Sully ce qui se passe à Paris entre l'Université, les curés de Paris et les Jésuites; d'après les conseils que m'a donnés Sully et les explications qu'il a présentées au conseil, je suis d'avis de laisser à la justice son libre cours, sans acception de personnes ni distinctions préjudiciables aux lois, ordonnances et constitutions du royaume; je ne veux donc point empêcher les parties en question de faire telles plaintes, demandes, réquisitions et plaidoyers qu'ils jugeront à propos, mais je désire que ces procès se fassent avec gravité, modestie; et que les plaidoyers, si on en vient jusque-là, se fassent sans éclat, dans la crainte de causer du trouble. Je ne veux pas que les juges prononcent leur sentence avant d'être préalablement informé de leur sentiments.»

Les curés de Paris reprirent leur cause, de concert avec l'Université, contre les Jésuites; Louis Dollé plaida pour eux et Antoine Arnauld pour l'Université. Le plaidoyer de Duret en faveur des Jésuites n'a pas été imprimé; ceux d'Arnauld et de Louis Poilé l'ont été et eurent un grand retentissement. Celui d'Antoine Arnauld surtout produisit un effet prodigieux. Les Jésuites ne l'ont jamais oublié; on peut le regarder comme la cause première de la haine qu'ils ont toujours manifestée depuis contre la famille Arnauld et par suite contre Port-Royal.

Antoine Arnauld était un homme de moeurs austères. Saint François de Sales avait pour, lui un sentiment qui tenait de la vénération, comme on le voit dans ses *Lettres*. Il eut vingt-deux enfants, parmi lesquels nous citerons seulement Arnauld d'Andilly l'aîné, et le fameux docteur Antoine Arnauld, qui fut le dernier et le plus célèbre. Ses filles, Angélique et Agnès, religieuses de Port-Royal, étaient des femmes d'un génie viril et d'une vertu admirable. Le chef de cette famille patriarcale donnait à ses enfants l'exemple de toutes les vertus. Les Arnauld étaient, selon le cardinal Cibo, ministre du pape Innocent XI, une famille de héros.

Arnauld avait été témoin des crimes commis par les Jésuites pendant la Ligue. Il appartenait au parti des catholiques royaux ou politiques si souvent dévoués à la mort et à l'anathème par les prédicateurs de la Compagnie; il n'est donc pas étonnant que son plaidoyer ait été véhément et passionné. Il faut dire cependant que son indignation ne lui fit point passer les bornes de la vérité. «Messieurs, dit-il, je commenceray cette cause par une protestation toute contraire à celle de nos parties adverses; car, au lieu qu'elles firent entendre hier partout que nous plaiderions à huis clos, par le moyen des menaces quelles avoient faites de parler contre plusieurs qui se sont remis en l'obéissance du roy; je proteste, au contraire, de n'offenser ni de parole ni d'intention aucun qui ne soit encore aujourd'huy vray Espagnol.»

Selon Arnauld, les Jésuites étaient partisans avoués du roi d'Espagne; il en appelle à la notoriété publique pour affirmer que ceux qui avaient bouleversé la France en faveur de Philippe II, pendant la Ligue, étaient les Jésuites. «Nul, dit-il, ne le révoque en doute, sinon deux sortes de personnes : les unes, qui sont

d'un naturel si timide qu'elles pensent encore estre entre les mains des seize voleurs, et des Jésuites leur conseil; et les autres qui sont de leur confrérie et congrégation, et qui ont fait secrettement les plus dangereux de leurs vœux, *comme toute une ville peut estre jésuite.*»

L'or des Indes fut le grand agent au moyen duquel Charles-Quint et Philippe II, son successeur, essayèrent de créer, eu Europe, une monarchie universelle, comme celle des Ottomans en Asie. Ils gagnèrent facilement la cour de Rome par les bénéfices de Milan, de Naples, de Sicile et d'Espagne. «Mais, dit Arnould, d'autant que ce qui est en cette grande ville est pesant et sédentaire, on a eu besoin d'hommes légers et remuants, disposés en tous lieux pour exécuter ce qui seroit du bien et de l'avancement des affaires d'Espagne. Ceux-cy sont les Jésuites qui se sont répandus de tous costés en nombre épouvantable; car ils sont de neuf à dix mille, et ont desjà établi deux cent vingt-huit colonies espagnoles, possèdent plus de deux millions d'or de revenu, sont seigneurs de comtés et grandes baronies en Espagne et en Italie, et desjà parvenus au cardinalat, prests d'estre faits papes et s'ils duroient encore trente ans en tous les endroits où ils sont maintenant, ce seroit sans doute la plus riche et puissante Compagnie de la chrestienté, et ils soudoierent des armées, comme desjà ils y contribuent.»

Arnould prouve, par le témoignage de Ribadeneira, le dévouement que tous les Jésuites avaient pour la monarchie espagnole. Il fait remarquer que tous les généraux de la Compagnie en avaient été sujets jusqu'à son temps. «Loyola, leur premier général, était Espagnol; Laynés, le second, aussi Espagnol; le troisième, Everardus, était Flamand, sujet d'Espagne; Borgia, quatrième, était Espagnol; Aquaviva, le cinquième, et qui l'est aujourd'hui, est Napolitain, sujet d'Espagne.

Pendant la Ligue, ils gagnèrent la Sorbonne à la cause du roi d'Espagne par le grand nombre de leurs écoliers, tels que Boucher; Pigenat, frère du Provincial; Varadier, Semelle, Cueilly, Decret, Aubourg, qui avaient été élevés par eux, et qui obtinrent la majorité dans la Sorbonne lorsque les vieux docteurs eurent quitté Paris, pour échapper à la tyrannie des Seize. Les jeunes docteurs avaient été nourris, par les Jésuites, de leur doctrine ultramontaine et dans la haine des «libertés de l'Église gallicane, que les Jésuites appellent, dit Arnould, *abus et corruptèles.*» Richer, qui devint depuis si fameux par son opposition à l'ultramontanisme, avait été élevé par les Jésuites dans les mêmes principes; il avoue que Bellarmine tenait lieu des saints Pères et de toute la tradition catholique, pour la nouvelle Sorbonne fondée par les Jésuites.

«Brave et invincible Église gallicane ! s'écrie Arnould, tu estois remplie de courages vraiment françois, vraiment chrétiens, vraiment religieux, qui avoient le principal voeu d'obéir *per omnia et in omnibus* aux commandements de Dieu, tousjours justes, et non pas à toutes les insolences et entreprises que pourroit faire Rome ou l'Espagne sur les Gaules; mais depuis que tes ennemis, conjurés ensemble contre ta grandeur, t'ont envoyé ces nouvelles colonies de Castillans, ces couvents d'assassins obligés par voeu solennel d'obéir à leur Général espagnol comme à Jésus Christ descendu en terre, et d'aller assassiner les rois et les princes, ou les faire tuer par d'autres auxquels ils transmettent leur rage; depuis ce temps-là, dis-je, où sont ces belles résolutions de l'Église gallicane !»

Après ces considérations générales sur l'état des Jésuites, en France, et les maux qu'ils y avaient causés, Arnould se demande comment on pourrait les y conserver. Il jette un coup d'oeil rapide sur leur origine espagnole et constate qu'ils furent l'âme de la Ligue.

«Quelle langue, quelle voix, dit-il, pourroit suffire pour exprimer les conseils secrets, les conjurations plus horribles que celles des Bacchanales, plus dangereuses que celle de Catilina, qui ont été tenues dans leur colége, rue Saint-Jacques, et dans leur église, rue Sainte-Antoine ? Où est-ce que les ambassadeurs et agents d'Espagne, Mendosse, Daguillon, Diego Divarra, Taxis, Feria et autres ont fait leurs assemblées les plus secrettes, sinon dans les Jésuites ? Où est-ce que Louchard, Amline, Crucé, Cromé et semblables renommés voleurs et meurtriers, ont basti leurs conjurations, sinon dans les Jésuites ? Où est-ce que ces deux cardinaux, qui se disoient légats en France, assembloient leurs conseils, sinon dans les Jésuites ? Où est-ce que l'ambassadeur d'Espagne, Mendosse, le jour de la Toussaint 1589, le roy ayant forcé les faubourgs, alla tenir le conseil des Seize, sinon dans le collége des Jésuites ? Où est-ce que, l'année suivante, la résolution fut prise de faire plutost mourir de famine les neuf dixiesmes parties des habitants de Paris que de rendre la ville au roy ? Qui est-ce qui presta du vin, des blés et des avoines sous le gage des bagues de la couronne, sinon les Jésuites, qui en furent encore trouvés saisis par Lugoly, le lendemain que le roy fut entré en cette ville ? Qui a présidé ait conseil des Seize voleurs, sinon Commolet, Bernard et le Père Odon Pigenat, le plus cruel tigre qui fut dans Paris, et qui reçut un tel crève-coeur de voir les affaires aller autrement qu'il ne s'estoit promis, qu'il en est devenu enragé, et est encore aujourd'hui lié dans leur college d'Bourges ?»

Les Jésuites, selon Arnould, corrompent la jeunesse volent les enfants à leurs parents et par eux les biens de familles.¹⁷ Il élève à deux cent mille livres de rente ce qu'ils avaient acquis depuis trente ans qu'ils étaient en France. Il prouve ce qu'il avance par des faits positifs et de notoriété publique.

¹⁷ On peut citer en particulier le jeune Lecœur, natif de Blois. Le Parlement obligea, par un arrêt, les Jésuites à le rendre à son père.

Après avoir ainsi établi que les Jésuites, à cause de leurs conjurations, de leur mauvaise doctrine et des actes coupables qu'ils avaient commis, ne pouvaient être tolérés en France, Arnauld arrive au procès qui était en suspens entre eux et l'Université depuis 1564. Il fait voir que le procès n'est plus le même, puisqu'en 1564 c'étaient les Jésuites qui étaient demandeurs, tandis qu'en 1594, ils n'étaient plus que défenseurs contre l'Université, qui demandait leur expulsion de France. Ils ne pouvaient donc se prévaloir de l'appointé au conseil qu'ils avaient obtenu. Arnauld insista surtout sur le changement de circonstances.

«Il y a grande différence, dit-il, entre l'année 1564 et l'année 1594. En 1564, on craignoit le mal qui est advenu, et plusieurs ne le vouloient présumer, trompez par les douces paroles emmiellées de ces hypocrites. Qui est-ce qui en ce temps-là pouvoit penser qu'il verroit des mortes-payes espagnoles dans Paris, fouler ces belles et larges rues, les mains en arcade sur les costés, l'oeil farouche, le front ridé, la démarche lente et grave ? En 1564, on n'avoit point ouï Pères Bernard et Commolet appeler le roy Holoferne, Moab, Néron, soutenant que le royaume de France estoit électif et que c'estoit au peuple d'esablir les rois, et alléguant ce passage du Vieux Testament : *Eliges fratrem tuum in regem* (tu éliras ton frère pour roy), *fratrem tuum* (ton frère), disoient-ils; ce n'est pas de mesme lignage, ou de mesme nation; mais de mesme religion, comme ce grand roy catholique, ce grand roy des Espagnes.»

Outre le changement des circonstances qui rendaient la cause différente, il était évident pour tout le monde que les Jésuites n'avaient gardé aucune des conditions de leur admission posées dans l'acte de Poissy, et sans lesquelles cet acte était reconnu comme nul. Ils ne pouvaient donc se prévaloir ni de cet acte ni de toutes autres pièces, puisqu'ils n'en avaient pas respecté la teneur, et que dans ces pièces mêmes il était déclaré qu'elles seraient nulles s'ils n'en observaient pas exactement les clauses. Arnauld finit son plaidoyer en répondant à quelques objections, et par une péroraison éloquente dans laquelle il s'adressa au roi lui-même, et le conjura de chasser de son royaume les espions d'Espagne. Ils dissimuleront, dit-il, quelque temps peut-être leurs mauvais desseins, mais ils ne penseront qu'à le faire tuer pour mettre Philippe II d'Espagne sur le trône de France.

La conclusion du discours était : que les Jésuites fussent chassés de France dans le délai de quinze jours, et que tout membre de la Compagnie trouvé en France après ce délai fût considéré comme criminel de lèse-majesté.

Louis Dollé prit la parole après Arnauld, au nom des curés qui étaient restés à Paris pendant les troubles de la Ligue, et qui s'étaient opposés aux fureurs des Jésuites et des Seize. La plupart des autres étaient demeurés dans leurs paroisses, grâce à l'amnistie de Henri IV. Il n'est pas étonnant qu'ils ne se soient pas joints à leurs confrères pour demander l'expulsion de ceux dont ils avaient patagé les égarements. Louis Dollé le fit remarquer; il attaqua aussi le décret de la Sorbonne dont se prévalaient les Jésuites, en faisant remarquer qu'il n'avait été rendu que par les membres de cette Sorbonne nouvelle qui s'étaient compromis avec les Jésuites, et qui craignaient les révélations de gens si bien initiés à leurs oeuvres pendant la Ligue.

Pierre Barny, procureur des Jésuites de France, présenta au Parlement la défense de la Compagnie contre les requêtes et plaidoyers de l'Université et des curés de Paris. Il s'appuya sur le dernier dégrèt de la Sorbonne et sur les déclarations de quelques particuliers, pour soutenir que les Jésuites n'étaient pas réellement poursuivis par l'Université; il rappela les anciennes lettres-patentes et l'acte de Poissy. Pour ce qui est des troubles de la Ligue, si les Jésuites se sont trouvés aux assemblées des ligueurs, ce n'était, selon Barny, que pour les modérer; ils sont disposés à faire au roi Henri IV toutes les soumissions possibles; à l'avenir, ils ne s'occuperont plus des affaires de l'État, attendu que cela est contre leur profession. La religion, les pauvres écoliers perdraient à leur expulsion. La ville de Paris en souffrirait du dommage, puisque, pendant la peste, plusieurs d'entre eux ont soigné les malades; enfin ils se soumettront à toutes les lois de l'Université.

Quant aux reproches faits à la Compagnie, Pierre Barny n'y veut voir que des fables. Les Jésuites ne sont pas plus liés au pape que les autres catholiques; ils ne désirent pas la domination espagnole et ne l'ont jamais recherchée, pour l'argent qui leur vient des Indes, il n'en est rien; Philippe II ne leur en a jamais donné. Ils n'ont point été fauteurs de la Ligue; et si quelques particuliers y ont mêlés, l'amnistie donnée par le roi défend de rappeler ces faits. Barny nia même que Commolet eût prononcé les paroles horribles que lui attribuent les historiens les mieux informés et qui étaient dans la ville pendant les troubles. Il est vrai que les Jésuites avaient en leur possession les joyaux de la couronne, mais c'était un simple dépôt. On les avait mis chez eux pour qu'ils fussent en sûreté. Les chefs du parti espagnol n'allaient dans leurs maisons que pour entendre la messe et faire des dévotions. Pour les libertés de l'Église gallicane, jamais les Jésuites ne les ont attaquées et ne les ont nommées *abus et corruptèles*, comme le leur a reproché Arnauld. Barny ajoute que les Jésuites sont parfaitement soumis aux princes et aux évêques; qu'ils respectent toute juridiction ecclésiastique; qu'ils ont eu en France les plus grands succès contre les protestants; qu'ils font progresser la piété aussi bien que les belles-lettres.

D'après cette défense, les Jésuites étaient innocents de tout point; on n'avait aucun reproche à leur faire; ils méritaient l'estime, l'admiration et la reconnaissance de la France entière.

Il était facile d'arriver à ce résultat, en se donnant les éloges les plus outrés, et en niant effrontément les faits les plus solidement prouvés. Barfny triompha de quelques inexactitudes insignifiantes d'Arnauld; mais, pour le fond des choses, il ne fit qu'opposer des dénégations sur les points où Arnauld avait pour lui la notoriété publique, des milliers de témoins et des faits incontestables. On doit croire que le discours de Duret, avocat des Jésuites dans la même cause, fut encore plus faible que la défense de Barny, puisqu'ils se contentèrent de le louer et qu'ils ne le publièrent pas.

Tandis que le procès était en instance devant le Parlement, l'opinion publique se prononçait d'une manière fort énergique contre les Jésuites. Les professeurs les attaquaient dans leurs chaires. Jean Passerat, professeur d'éloquence au Collège de France, disait hautement qu'il fallait chasser de France ces harpies dont le contact était une souillure, «ces animaux à deux pieds et sans plumes, qui portaient une robe noire attachée avec une agrafe.» Tous ceux qui n'avaient pas été affiliés à la Ligue et qui ne craignaient point leurs révélations, les poursuivaient de leurs sarcasmes. Mais le Parlement comme la Sorbonne étaient remplis de ligueurs dont les Jésuites connaissaient les antécédents. Henry IV lui-même, conseillé par Suily, croyait d'une bonne politique de ménager les Jésuites, pour gagner le pape et les catholiques, qui ne croyaient pas à la sincérité de sa conversion. Le procès fut donc encore laissé en suspens, et les plaidoyers et requêtes furent joints aux pièces *pour être fait droit sur le tout par un seul et même arrêt*. Le président, Augustin de Thou, dit ouvertement que laisser un tel procès indéfini, c'était laisser la vie du roi dans l'incertitude. Il ne se trompait pas, et l'attentat de Jean Châtel vint confirmer, peu de temps après, ses prévisions et celles d'Arnauld.

Jean Châtel était fils d'un marchand drapier qui demeurait près la porte du Palais de Justice. Le 27 décembre 1594, il s'introduisit dans l'hôtel de Gabrielle d'Estrées, situé tout près du Louvre, et où Henri venait d'entrer suivi d'une foule de courtisans. Au moment où le roi embrassait le sieur de Montigny, Châtel le frappa d'un coup de couteau et le blessa à la lèvre supérieure; il laissa tomber son couteau; *demeurant tout estonné et interdit, n'eut pas le jugement de se retirer*. Son embarras le trahit; Montigny le saisit en disant : «C'est vous ou moi qui avons blessé le roi.» Il fut arrêté, et conduit à la Conciergerie par ordre du chancelier de Cheverny. La blessure de Henri se trouva peu grave; le soir, il put assister au *Te Deum* qui fut chanté à Notre-Dame pour remercier Dieu de l'avoir préservé. Châtel, interrogé,¹⁸ déclara, entre autres choses, qu'il avait étudié trois ans chez les Jésuites; qu'il avait vu le Père Guéret, son ancien professeur, quelques jours avant son crime; qu'il avait appris d'eux principalement que *le roi étoit hors de l'Église, qu'il étoit loisible de le tuer, et qu'il ne falloit pas le tenir pour roi jusqu'à ce qu'il fat approuvé par le pape*. Les adversaires des Jésuites saisirent avidement cette occasion de les faire entrer dans un procès criminel et ignominieux. Le bruit se répandit tout à coup dans Paris qu'ils étaient les auteurs de l'attentat commis contre le roi; le peuple les eût mis en pièces si on n'eût pas envoyé des troupes pour garder leur collège et leur maison professe. Tandis qu'on procédait contre Châtel, plusieurs magistrats, députés par le parlement, se rendirent au collège des Jésuites, où ils saisirent plusieurs papiers, parmi lesquels étaient des *livres escriptis de la main de Jean Guignard, prestre, soy-disant de la Société d'iceux Jésuites, qui estoient libelles diffamatoires par lui composés, et gardés depuis l'édit d'oubliance et abolition générale octroyé par le roy*. Ces livres contenaient l'apologie de l'assassinat de Henri III par Jacques Clément et des inductions pour faire tuer le roy son successeur. On réduisit la doctrine de ces libelles aux neuf propositions suivantes :

«1° Si, en l'an 1572, au jour Saint-Barthélemy, on eût saigné la veine basilique,¹⁹ nous ne fussions tombés de fièvre en chaud-mal, comme nous expérimentons. Pour avoir *pardonné au sang*, ils ont mis la France à feu et à sang.»

2° Que le Néron cruel (Henri III) a esté tué par un Clément, et le moine simulé²⁰ desché par la main d'un vray moine;

3° Appellerons-nous un Néron, un Sardanapale, un renard de Béarn, roi de France ? Un Lion, roi de Portugal ? Une Louve, reine d'Angleterre ? Un Griffon, roi de Suède ? Un Pourceau, roi de Saxe ?²¹

4° «Pensez qu'il faisoit beau voir trois rois, si rois se doivent nommer ! le feu tyran (Henri III), le Béarnois, et ce prétendu monarque de Portugal, dom Anthonio (ennemi du roi d'Espagne) !»

5° «Que le plus bel anagramme qu'on trouva jamais sur le nom du tyran défunt étoit celui par lequel on disoit : Oh ! le vilain Hérodes !»

6° Que l'acte héroïque fait par Jacques Clément, comme don du saint Esprit, appelé de ce nom par nos théologiens, a été justement loué par le feu prieur des Jacobins, Bourgoing, confesseur et martyr, par

¹⁸ Voy. Procédure faite contre Jehan Chastel.

¹⁹ Allusion au roi de Navarre, que l'on eût dû tuer à la Saint-Barthélemy, selon le Père Guignard.

²⁰ Henri III avait la manie de s'habiller en moine et était très zélé pour les Ordres religieux.

²¹ Allusion à Henri IV et à ses alliés.

plusieurs roisons, tant à Paris, que j'ai ouï de mes propres oreilles *lorsqu'il enseignoit sa Judith*, que devant ce beau parlement de Tours; ce que ledit Bourgoing, qui plus est, a signé de son propre sang et sacré de sa propre mort; et ne falloit croire ce que les ennemis rapportoient, que ,par ses derniers propos, il avoit improuvé cet acte comme détestable;»

7° «Que la couronne de France pouvoit et devoit être transférée à une autre famille que celle de Bourbon;»

8° «Que le Béarnois, ores que converti à la foy catholique, seroit traité plus doucement qu'il ne méritoit si on lui donnoit la couronne monacale en quelque couvent bien réformé, pour illec faire pénitence de tant de maux qu'il a faits à la France, et remercier Dieu de ce qu'il lui avoit fait la grâce de se reconnoître avant la mort;»

9° «Que, si on ne le peut déposer sans guerre, qu'on guerroye; si on ne peut faire la guerre, qu'on le fasse mourir !»

Le Père Guinard reconnut avoir composé les écrits d'où ces propositions étaient extraits. Les Pères Guéret furent seulement convaincus d'avoir tenu des propos qui tendaient à faire envisager le meurtre du roi comme licite.

Parmi les papiers saisis au collège des Jésuites, on trouva plusieurs anagrammes contre Henri, et quelques thèmes dictés par les maîtres de grammaire, et dont le sujet était : qu'il fallait souffrir constamment la mort et tuer les tyrans. Il fut prouvé, eu outre, que les Jésuites défendaient à leurs élèves de prier pour Henri, et prétendaient que ceux qui assistaient à la messe où il se trouait étaient excommuniés. On écrivit de Bourges au Parlement, qu'un élève du collège de cette ville, nommé François Jacob, dans le temps mérite où Châtel attentait aux jours du roi, avait dit qu'il le tuerait, si un autre ne l'avait pas déjà tué.

De ces faits, le Parlement conclut que les Jésuites avaient provoqué le crime de Jean Châtel, et que leur doctrine les rendait dignes de bannissement; c'est pourquoi il rendit contre eux et contre Châtel l'arrêt suivant :

«La Cour a déclaré et déclare ledit Jehan Chastel atteint et convaincu du crime de lèze-majesté divine et humaine au premier chef, par le très meschant et très détestable parricide attenté sur la personne du roy; pour réparation duquel crime a condamné et condamne ledit Jehan Chastel à faire amende honorable devant la principale porte de l'Église de Paris, nud en chemise, tenant une torche de cire ardente, du poids de deux livres, et illec, à genoux, dire et déclarer que malheureusement et proditoirement il a attenté, ledit très inhumain et très abominable parricide, et blessé le roy d'un cousteau en sa face; et que par faultes et damnables instructions, il a dit audict procès être permis de tuer les roys, et que le roy Henry quatrième à présent régnant n'est en l'Église jusques à ce qu'il ait l'approbation du pape : dont il se repent et demande pardon à Dieu, au roy et à justice : ce fait, estre mené et conduit en un tombereau en la place de Grève; illec tenaillé auz bras et cuisses; et sa main dextre, tenant en icelle le cousteau duquel il s'est efforcé commestre ledit parricide, coupée; et après, son corps tiré et démembré avec quatre chevaux, et ses membres et corps jetés au feu et consumés en cendres, et les cendres jetées au vent. A déclaré et déclare tous et chacuns ses biens acquis et confisqués au roy. Avant laquelle exécution sera ledict Jehan Chastel appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour sçavoir la vérité de ses complices et d'aucuns cas résultans dudit procès. A fait et fait inhibitions et deffences à toutes personnes, de quelques qualité et condition qu'elles soient, sur peine de crime de lèze-majesté, de dire ne proférer en aucun lieu public ni autres, lesdics propos, lesquels ladicte Cour a déclaré et déclare scandaleux, séditieux, contraires à la parole de Dieu, et condamnés comme hérétiques par les saints décrets. Ordonne que les prestres et escoliers du collège de Clermont, et tous autres soy-disant de ladicte société, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roy et de l'Etat, vuideront dedans trois jours, après la signification du présent arrest, hors de Paris et autres villes, et lieux où sont leurs collèges; et quinzaine après, hors du royaume, sur peine, où ils seront trouvés ledict temps passé, d'estre punis comme criminels et coupables dudict crime de lèze-majesté. Seront les biens, tant meubles qu'immeubles à eux appartenants, employés en oeuvres pitoyables, et distribution d'iceux faite, ainsi que par la Cour sera ordonné. Outre, fait deffences à tous subjects du roy d'envoyer des escoliers aux collèges de ladicte société qui sont hors du royaume, pour y estre instruits, sur la même peine de crime de lèze-majesté.»

Le Père Guéret fut mis à la question, puis condamné au bannissement perpétuel. Le Père Hai fut simplement banni, parce que les propos dont il fut convaincu étaient antérieurs à l'amnistie. Quant au Père Guignard, on prononça contre lui un arrêt²² en vertu duquel il fit amende honorable, à genoux et en chemise, devant la porte de l'Église Notre-Dame, ayant un cierge à la main; après quoi on le conduisit en place de Grève où il fut pendu et étranglé. Son corps fut brûlé sur la même place, et ses biens furent confisqués au profit du roi.

On a souvent répété que l'on n'avait pas observé dans ce procès des Jésuites les formes ordinaires de la justice, et qu'on n'avait pas entendu les parties. Les Jésuites étaient sans aucun doute partisans de la

²² Voy. *Procédure contre Jehan Chastel*

doctrine du tyrannicide; de plus, ils ne regardaient Henri IV que comme un tyran, et attendaient la décision de Rome pour le reconnaître pour roi; il était donc possible et même probable que l'attentat de Châtel avait été commis sous l'inspiration de quelques-uns d'entre eux; mais leurs amis eurent bien soin de dire qu'il eût fallu observer des formes judiciaires plus rigoureuses avant de prononcer une sentence qui enveloppait la corporation entière. Les faits reprochés à quelques particuliers, disaient-ils, ne pouvaient rigoureusement faire condamner toute la Compagnie. Ils relevèrent donc ces défauts de forme, et s'inscrivirent même en faux contre les preuves apportées dans le procès intenté aux Pères Guignard, Guéret et Hai; nous lisons, en effet, dans les Mémoires du chancelier Hurault de Cheverny :²³

«Sur l'occasion que ledict Chastel avoit étudié quelques années au collège des Jésuites de Paris, et que les premiers dudict Parlement leur vouloient mal d'assez longtems, ne cherchant qu'un prétexte pour ruiner cette société, trouvant celui-ci plausible à tout le monde, ils ordonnèrent et commirent quelques-uns d'entre eux, qui estoient leurs vrais ennemis, pour aller chercher et fouiller partout dans ledict collège de Clermont, à la rue Saint-Jacques, où ils trouvèrent véritablement ou peut-être suposèrent, ainsi que quelques-uns l'ont cru, certains escripts particuliers contre la dignité de tous les roys en général, et quelques mémoires contre le feu roy Henry III, et letablissement du roy régnant, et ce, parmy une quantité d'escripts et papiers d'un Jésuite nommé le Père Jehan Guignard, prestre, regentant audit collège, et encore que cela sembloit avoir esté fait pour servir à quelques leçons, ledit Parlement ne laissa de faire prendre et arrester prisonnier ledit Guignard avec un autre Jésuite nommé le Père Alexandre Hay, et les fit amener dans la Conciergerie de, faisant arrester tous les autres Jésuites dans ledict collège.»

Après avoir parlé des arrêts rendus contre eux, le chancelier de Cheverny ajoute :

«En cette sorte, lesdicts Jésuites furent chassés de Paris, non sans étonnement de beaucoup et regret de plusieurs, qui eussent bien désiré que l'on eust corrigé le mal qui estoit aux particuliers, mais non priver la jeunesse des bonnes institutions de cette Compagnie et messieurs du Parlement ayant consigné tous leurs biens au Roy, ordonnèrent qu'ils seroient appliqués en oeuvres pies selon leurs ordonnances. Après avoir saisi et disposé de tout, ils ordonnèrent et firent édifier en la place susdicte de la maison dudict Chastel, une très belle pyramide de pierre, avec une croix tout en haut, enrichie de très belles architectures, sculptures et dorures, portant en tables de marbre noir et lettres d'or l'arrest dudict Chastel, avec le bannissement des Jésuites hors du royaume de France, avec force autres inscriptions, et vers faicts sur le même subject, écrits aussi en or sur les trois faces de marbre de ladict pyramide, qui fut un même temps despeinte et pourtraicte en taille-douce, avec toutes lesdites escriptures, et le tout aux despens du bien desdicts Jésuites, dont lesdicts sieurs du Parlement ont toujours disposé tant qu'ils ont esté hors de Paris.»

Malgré le décret de bannissement prononcé contre eux par le Parlement de Paris, les Jésuites restèrent à Clermont, en Auvergne, dans tous leurs établissements qui étaient du ressort des Parlements ligueurs de Toulouse et de Bordeaux, et *force autres lieux du royaume*, dit Cheverny.

Toutes ces assertions de Cheverny ne sont pas exactes. Ce chancelier écrivait ses Mémoires sous l'influence des idées qui dominaient à la cour lorsque Henri crut devoir rétablir les Jésuites. Il eût mieux valu sans doute que la Compagnie fût mise en cause comme le voulait l'Université. Mais ne pouvait-on pas dire que le procès était réellement jugé, après les plaidoyers de du Mesnil, de Pasquier, d'Arnauld, de Dollé, et après tant de faits qui étaient de notoriété publique ? Si on ne pouvait condamner toute la Compagnie pour l'assassinat de Châtel, on le devait pour d'autres motifs.

Le 2 janvier 1595, le sieur de La Hylbert surprit une nouvelle conjuration contre la vie du roi. Deux Jésuites qu'il nomme Guillaume et Quayan, avec le roi d'Espagne, en étaient l'âme. Un nommé Raste en devait être leur.²⁴ Ce fait rapproché de celui de Barrière, dans laquelle Jésuite Varade avait été compromis, et de celui de Jean Châtel, commis sous l'inspiration de Guéret et de Guignard, firent comprendre à Henri IV que ses bienfaits et sa douceur ne parviendraient pas à désarmer le fanatisme de ces hommes qui croyaient, en l'assassinant, faire un sacrifice agréable à Dieu; c'est pourquoi, le 7 janvier 1595, il rendit un édit d'expulsion dans lequel on lit ce qui suit :

«De tous les moyens et instruments desquels se sont servis ceux qui, de si longue main, ont aspiré à l'usurpation de cet État, et qui maintenant ne cherchent que la ruine et dissipation icelui, ne pouvait parvenir plus avant, il s'est appertement reconnu auparavant l'émotion et pendant tout le cours des présents troubles, que le ministère de ceux qui se disent de la Société et Congrégation du nom de Jésus, avait été le mouvement, fomentation et appuy de beaucoup de sinistres pratiques, desseins, menées, entreprises et exécution d'icelles, qui se sont brassées pour l'éversion de l'autorité du défunct roy dernier décédé, notre très honoré sieur et frère, et empescher rétablissement de la nostre; lesquelles pratiques, menées, desseins et entreprises, se sont trouvées d'autant plus pernicieuses, que le principal but d'icelles a été d'induire et

²³ *Mémoires de Cheverny, année 1505*

²⁴ Lettre du sieur de La Hylbert à Henri IV, dans les manuscrits de Du Puy.

persuader à nos subjects, secrètement et publiquement, sous prétexte de piété, la liberté de pouvoir attenter à la vie de leurs roys.»

Après avoir mentionné l'attentat de Barrière, fait à l'insigation des principaux du collège de Clermont à Paris, et celui de Châtel, dont les Jésuites furent trouvés participants, d'après le témoignage même de l'assassin ainsi que de ses père et mère, Henri continue ainsi :

«Après avoir meurement délibéré sur le fait dudit assassinat, nous avons dit, déclaré, ordonné, et par ces présentes, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plaist, que les prestres et escholiers du collège de Clermont, et tous autres soi-disants de ladite Société et Congrégation, en quelque lieu et ville de notre royaume qu'ils soient, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, et nos ennemis, et de l'État et couronne de France, en videront dans trois jours, après que le commandement leur en aura été fait, et, quinze jours après, de notre royaume.»

Cet édit fut enregistré au Parlement de Paris le 21 janvier suivant. Le Parlement de Rennes l'enregistra le 11 février; celui de Dijon, le 21 du même mois; Le Parlement de Languedoc, séant à Béziers rendit, le 21 mars de la même année, un arrêt plus foudroyant encore que celui de Paris, sur la réquisition de Pierre de Belloy, avocat général.²⁵

La ville de Billom, en Auvergne, ayant refusé d'obéir à l'arrêt du Parlement de Paris, ce tribunal rendit un nouvel arrêt contre les Jésuites de cette ville, pour les forcer à la quitter dans les trois jours, et la France dans la quinzaine.

Tous les Jésuites ne sortirent pas de France. Cédant aux circonstances, ils se dissimulèrent; plusieurs feignirent de renoncer à leur Compagnie, et essayèrent de former des collèges, sous les apparences de simples particuliers.

Le 21 août 1597, le Parlement de Paris rendit un arrêt portant défense à toute personne de recevoir aucun Jésuite pour tenir école publique ou privée, ou autrement, sous prétexte d'abjuration par eux faite de leur profession.

Malgré ces divers arrêts, les Jésuites trouvèrent un refuge dans plusieurs localités du Languedoc et de Guienne où la Ligue avait eu le plus de partisans. Ils y continuèrent leurs intrigues pour le roi d'Espagne, comme l'écrivait Henri IV au maréchal de Matignon le 6 avril 1597. Le sieur de Tournon les ayant ouvertement maintenus dans leur collège de sa ville seigneuriale, le Parlement de Paris lui enjoignit, le 1^{er} octobre 1597, de les en chasser. Quinze jours après, le même Parlement entendait un nouveau plaidoyer contre les Jésuites. La municipalité de Lyon avait demandé de conserver à la tête de son collège un nommé Poison, ex-Jésuite, qui avait quitté sa Compagnie avant l'élite de 1594; l'avocat-général Marion, regardé comme un des magistrats les plus intègres de l'époque, fit un éloquent réquisitoire contre la Compagnie, et ne dissimula pas qu'il n'avait aucune confiance dans ces prétendues abjurations, qui pouvaient n'être qu'une tactique de la part des Jésuites. Conformément à ses conclusions, le Parlement décida que Porsan quitterait le royaume, mais qu'avant d'en sortir il serait amené de Lyon à la Conciergerie de Paris pour y être interrogé. Le 12 novembre suivant, le Parlement rendit un arrêt contre un livre du Père Richeome. Ce Jésuite réfugié en Guienne, avait fait imprimer à Bordeaux ce livre intitulé : *Trois discours pour la religion catholique*. Il eut l'audace de le dédier à Henri. Dans son épître dédicatoire, il attaquait avec violence l'arrêt d'expulsion de la Compagnie. Le livre fut supprimé et l'auteur ajourné à trois jours.

Henri IV, qui eut la faiblesse d'acquiescer au rétablissement de la Compagnie, comme nous le raconterons bientôt, était loin d'être dans ces dispositions après l'assassinat de Châtel. D'Ossat et Du Perron, qui négociaient alors l'affaire de son absolution à Rome, eurent ordre de ne point traiter la question du rétablissement des Jésuites dans le cas où le pape Clément VIII en parlerait. On lit, à ce propos, dans les *Ambassades* du cardinal Du Perron, ces recommandations faites par le roi à ses plénipotentiaires :

«Ils pourront représenter aussi au pape les justes causes qui ont mu lesdicts Parlements, de bannir les Jésuites du royaume, et forcer Sa Majesté d'y condescendre dont l'un et l'autre sont très bien instruits, sans qu'il soit besoin d'en remplir cette instruction. Mais ils remercieront Sa Sainteté du témoignage qu'il lui a plu donner à un chacun de son équanimité et prudence, à l'arrivée de quelques uns desdicts Jésuites par delà, retournants du collège de Paris; commandant à leur Général de les éloigner de Rome... Mais si Sa dicte Sainteté vouloit obliger Sa dicte Majesté à recevoir et rétablir en ce royaume lesdicts Jésuites et en traiter avec lesdicts Du Perron et d'Ossat, ils s'en excuseront et remontreront n'avoir aucun pouvoir de ce faire.»

Le pape ne mit pas pour condition à son absolution le rétablissement des Jésuites; mais, après avoir réconcilié Henri avec le Saint-Siège, il fit des démarches auprès de lui pour obtenir ce rétablissement.

²⁵ En Guienne et en Languedoc, les Parlements étaient divisés en deux : une partie était pour Henri IV, et l'autre pour la Ligue. Les fractions ligueuses des deux parlements se déclarèrent pour les Jésuites, qui trouèrent asile sur ces terres qui reconnaissaient leur juridiction.

Nous raconterons ces faits, qui appartiennent à la France, après avoir suivi les Jésuites dans les autres contrées de l'Europe. Nous ne parlerons point, pour le moment, de leurs Missions en Asie et en Amérique, afin de ne pas interrompre le récit des grands événements qui fixeront notre attention en Europe.

Nous en ferons plus tard un tableau complet. Aussi bien, ce ne fut guère qu'au XVII^e siècle qu'ils parurent, dans leurs Missions, tels qu'ils furent : spéculateurs hardis; commerçants habiles et entreprenants; se servant de la religion comme d'un manteau pour couvrir des projets qui apparaîtront dans toute leur réalité, au moyen de documents d'une incontestable valeur.